

# POUR LE VÉLO DANS LE DIOIS

Prolongement de l'itinéraire cyclable Vélodrôme, véloroute voie verte, depuis Saillans jusqu'aux sources de la Drôme.  
Maillage du territoire Diois pour favoriser la pratique du vélo au quotidien.

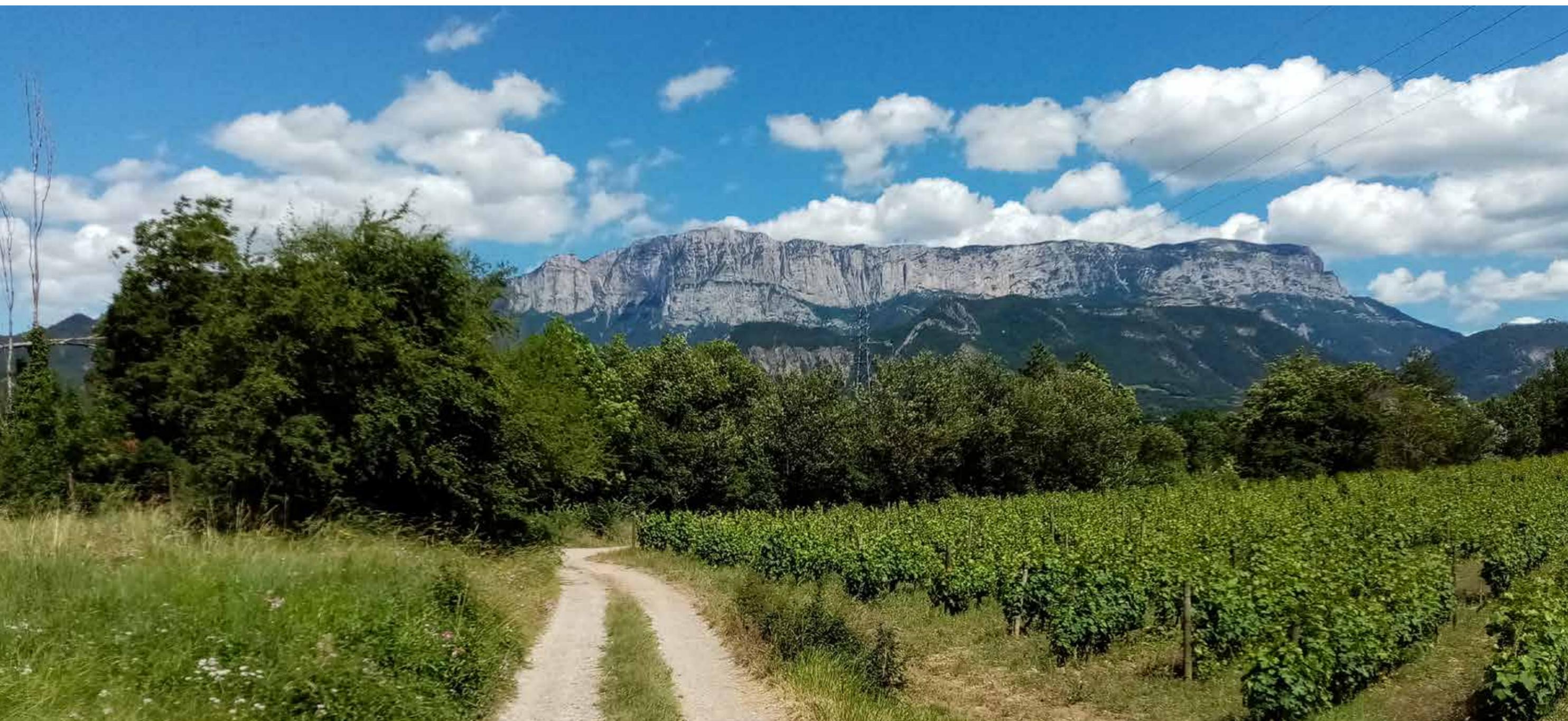




Photo Paul Villecourt, pour l'office de tourisme de la Vallée de la Drôme





## La véloroute voie verte

Une véloroute est un itinéraire cyclable de moyenne et longue distance, continu et adapté à la circulation de tous les cyclistes, y compris les moins expérimentés. Les véloroutes empruntent des itinéraires agréables et se composent de voies réservées aux cyclistes, de voies à faible trafic motorisé, ou d'autres aménagements.

Dans la basse vallée de la Drôme, une véloroute, la Vélodrôme, longe l'une des dernières rivières sauvages d'Europe depuis la confluence avec le Rhône, où elle est reliée à la ViaRhona, jusqu'à Saillans où elle se termine.

**Il est proposé de poursuivre cet itinéraire cyclable dans le Diois, de Saillans jusqu'à La-Bâtie-des-Fonds, aux sources de la Drôme.**

## Le vélo au quotidien

Il existe un potentiel considérable de transfert modal de la voiture au vélo. En effet, dans le Diois, la majorité des trajets de courte distance, inférieurs à 10km, se font en voiture. Pour ces déplacements cibles le vélo pourrait être majoritairement utilisé. De plus, le développement du vélo à assistance électrique (VAE) allonge fortement les portées moyennes des déplacements quotidiens.

Multiplier les itinéraires et aménagements cyclables favorisera la pratique du vélo, toutes conditions physiques et âges confondus.

**Il est proposé de mailler le territoire Diois d'itinéraires cyclables directs et sécurisés.**

## Propositions d'itinéraires cyclables

Les aménagements ici proposés privilégient une insertion sécurisée des vélos, en réfléchissant par «séquence». En effet la dangerosité est plus importante lorsqu'on multiplie les passages d'un aménagement à l'autre.

Onze séquences ont été identifiées, les tronçons étant le plus souvent délimités par les villes ou villages traversés. À chaque séquence sa typologie d'aménagement définie.

Une attention particulière doit être apportée à tous les carrefours où un changement d'aménagement cyclable est nécessaire, là encore pour sécuriser et faciliter la cohabitation des modes de déplacement.

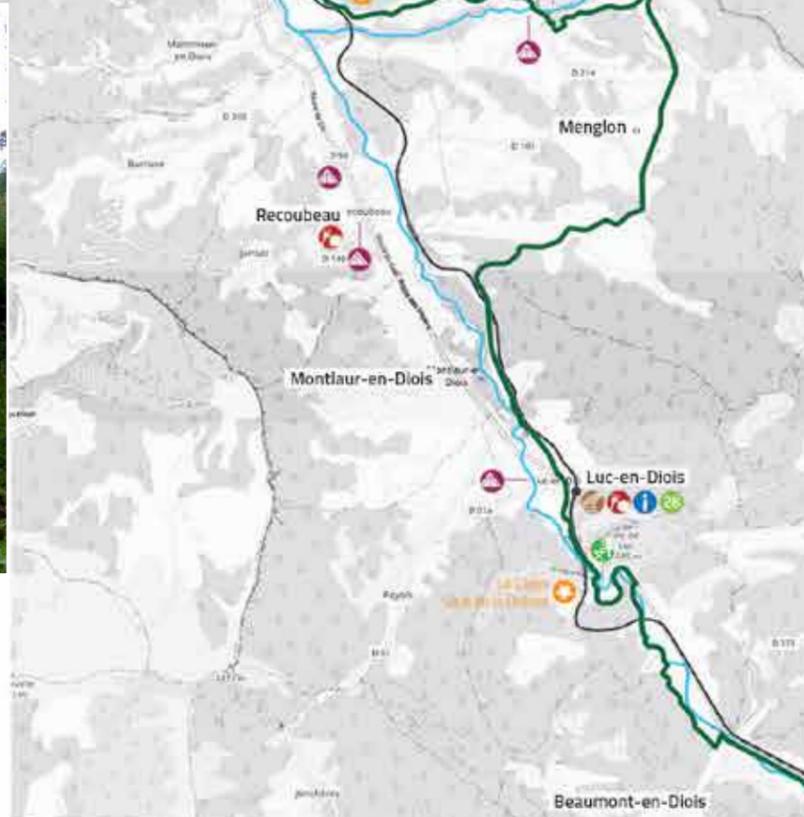
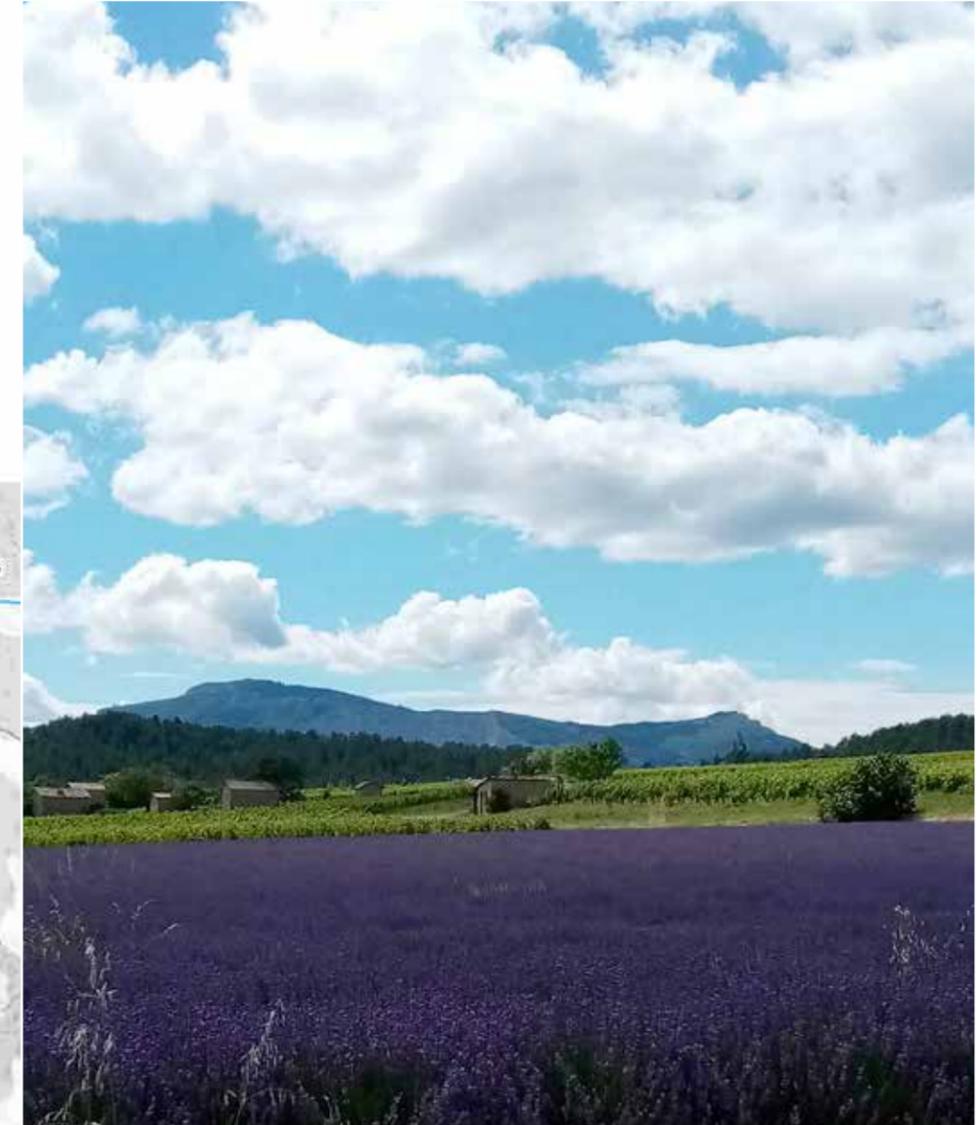
Pour l'itinéraire de la véloroute, nous avons privilégié la logique, la sécurité, l'attrait touristique et l'intérêt paysager, ainsi que la facilité d'accès aux hébergements et commerces.

Nous avons aussi voulu insister sur l'aménagement d'axes plus directs, notamment la D93 et la D539, pour développer le vélo au quotidien. Les aménagements ici proposés sont en grande majorité séparés des flux de circulation routière, pour que ces itinéraires soient sûrs et polyvalents (pour tous les cyclistes).

La route se doit de rester accessible à tous les modes de déplacement.

Cet ensemble de propositions reste bien entendu au stade d'intentions. Elles ont vocation à susciter l'enthousiasme des élus et des techniciens qui porteront le projet mais aussi des habitants et touristes qui pourront un jour emprunter ces itinéraires.

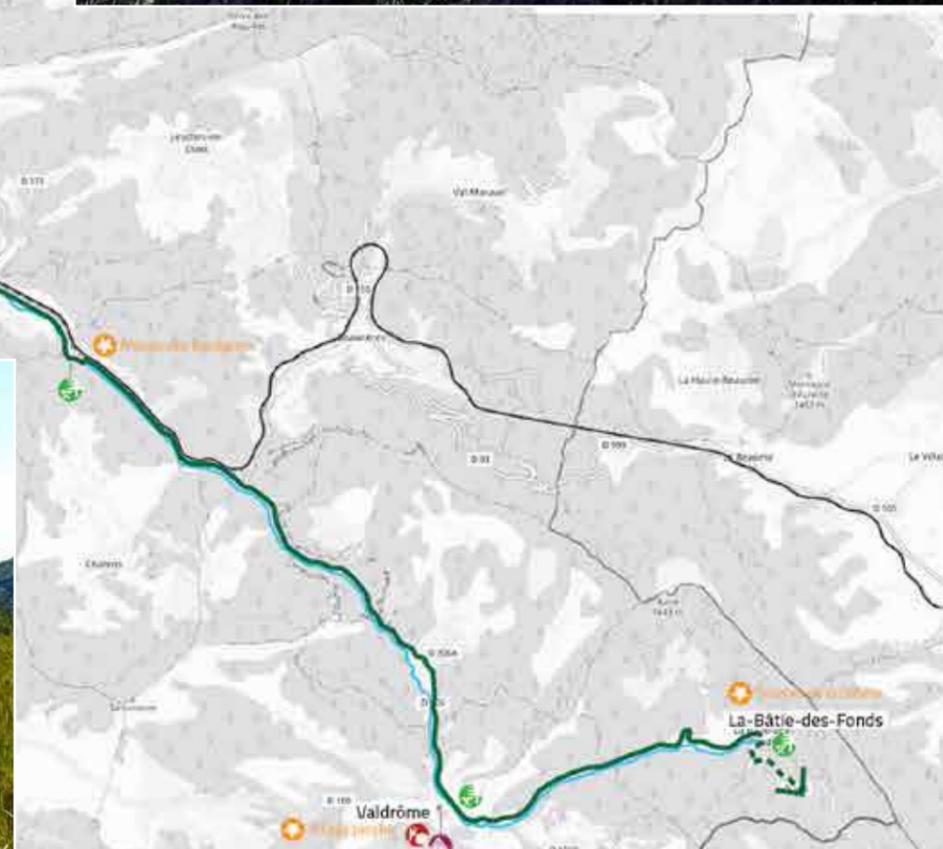
Ces propositions n'attendent qu'à être développées, modifiées, vérifiées, chiffrées et mises en oeuvre, en cohérence bien entendu avec les schémas de déplacements départementaux, communaux et inter-communaux.

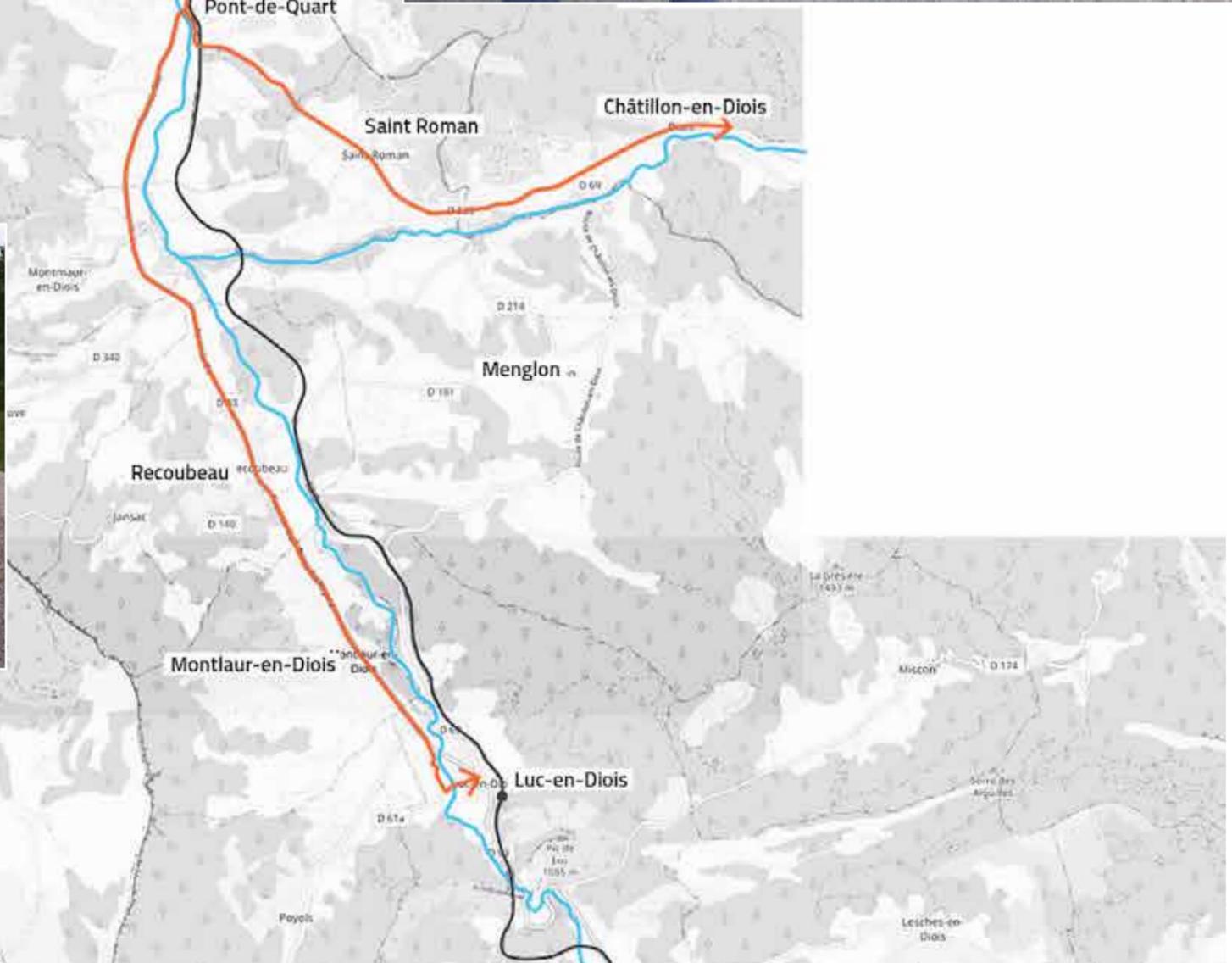
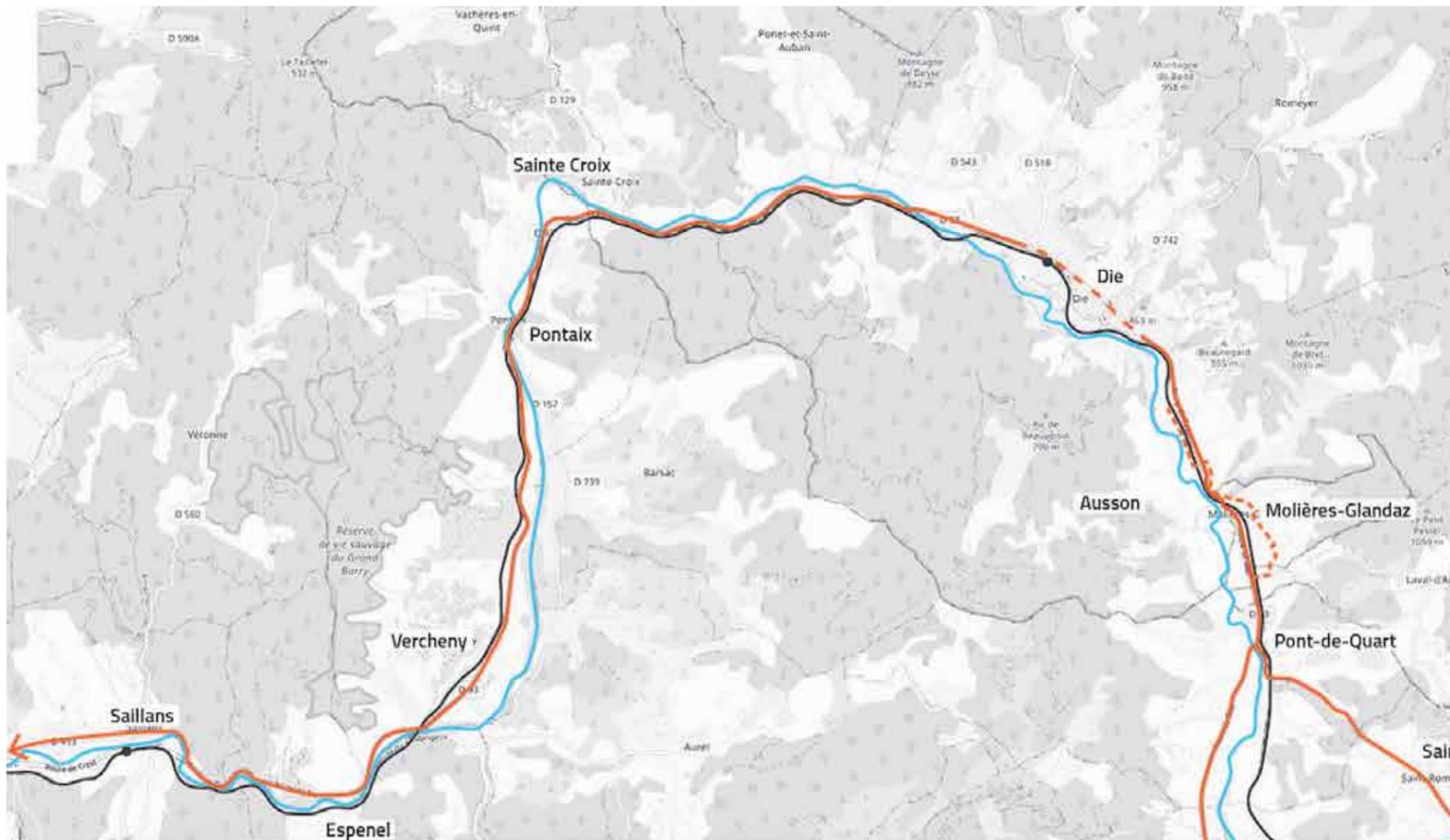


Proposition d'un itinéraire cyclable cohérent, continu, agréable, sécurisé et ouvert à tous les cyclistes.

- Itinéraire de la véloroute
- - - Variantes d'itinéraire

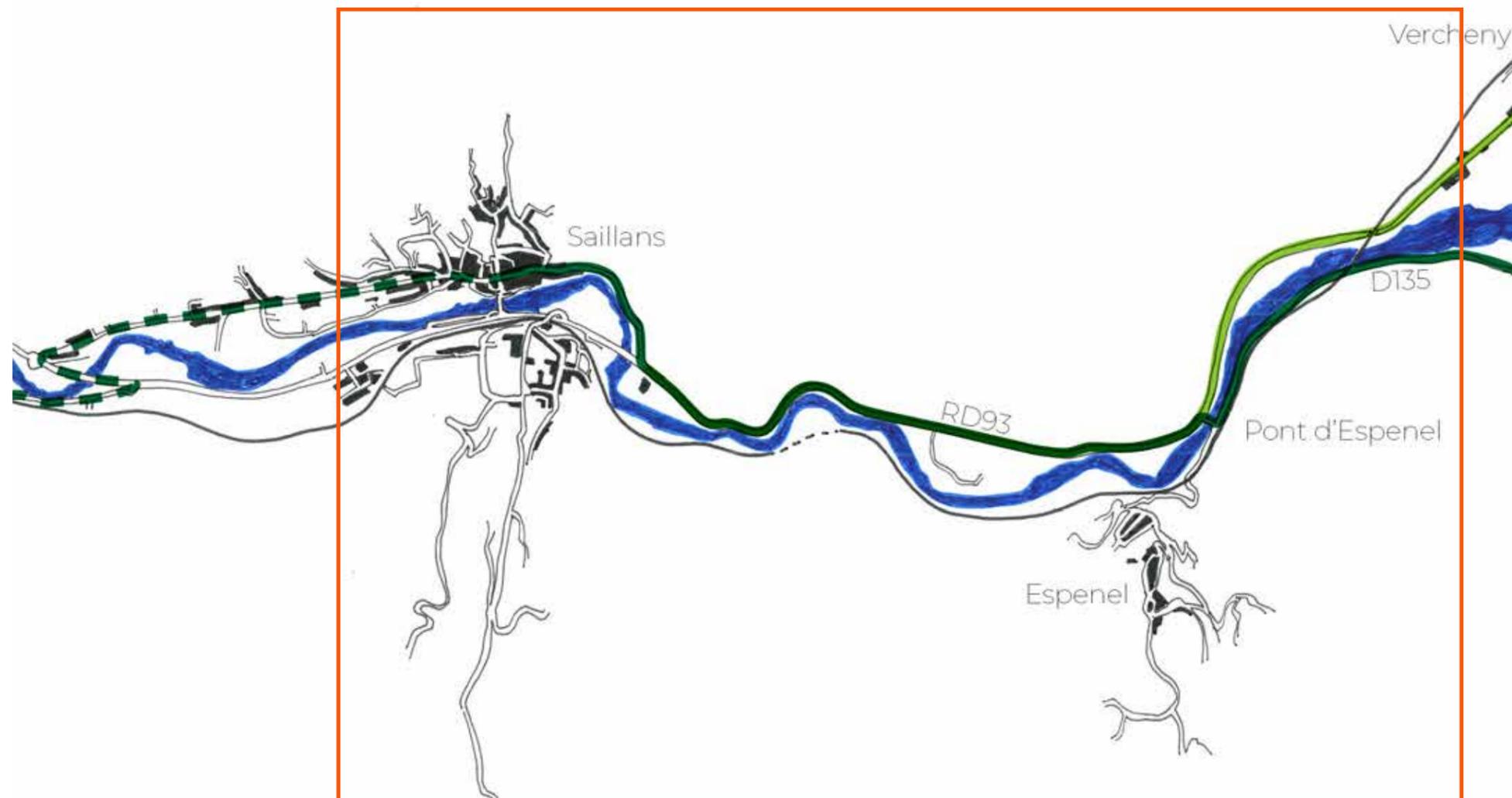
-  Office de tourisme, bureau d'info touristique
-  Commerce, restauration
-  Location et réparation de vélos
-  Gare SNCF
-  Ligne de bus
-  Camping
-  Location de canoés
-  Aire de pique nique
-  Site touristique remarquable





Favoriser les déplacements sur les trajets quotidiens, en aménageant des itinéraires directs le long de la D93 et la D539.

- D93 et la D539 aménagées pour faciliter les déplacements quotidiens
- - - Proposition d'un itinéraire direct hors D93 entre Die et pont de Quart



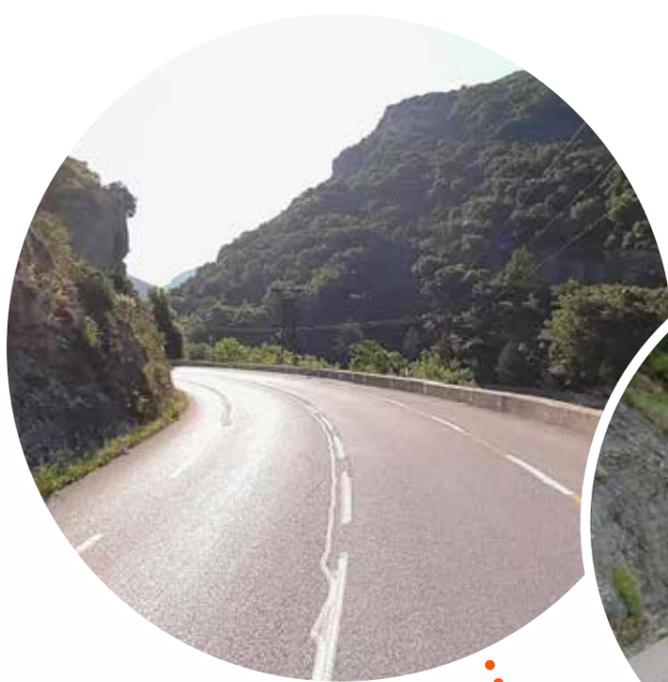
SÉQUENCE 01 Saillans - Pont d'Espenel

# Une piste cyclable en site propre sur la D93

L'itinéraire cyclable doit passer par la D93 entre Saillans et le pont d'Espenel, section très contrainte par la topographie : relief et rivière Drôme très proche.

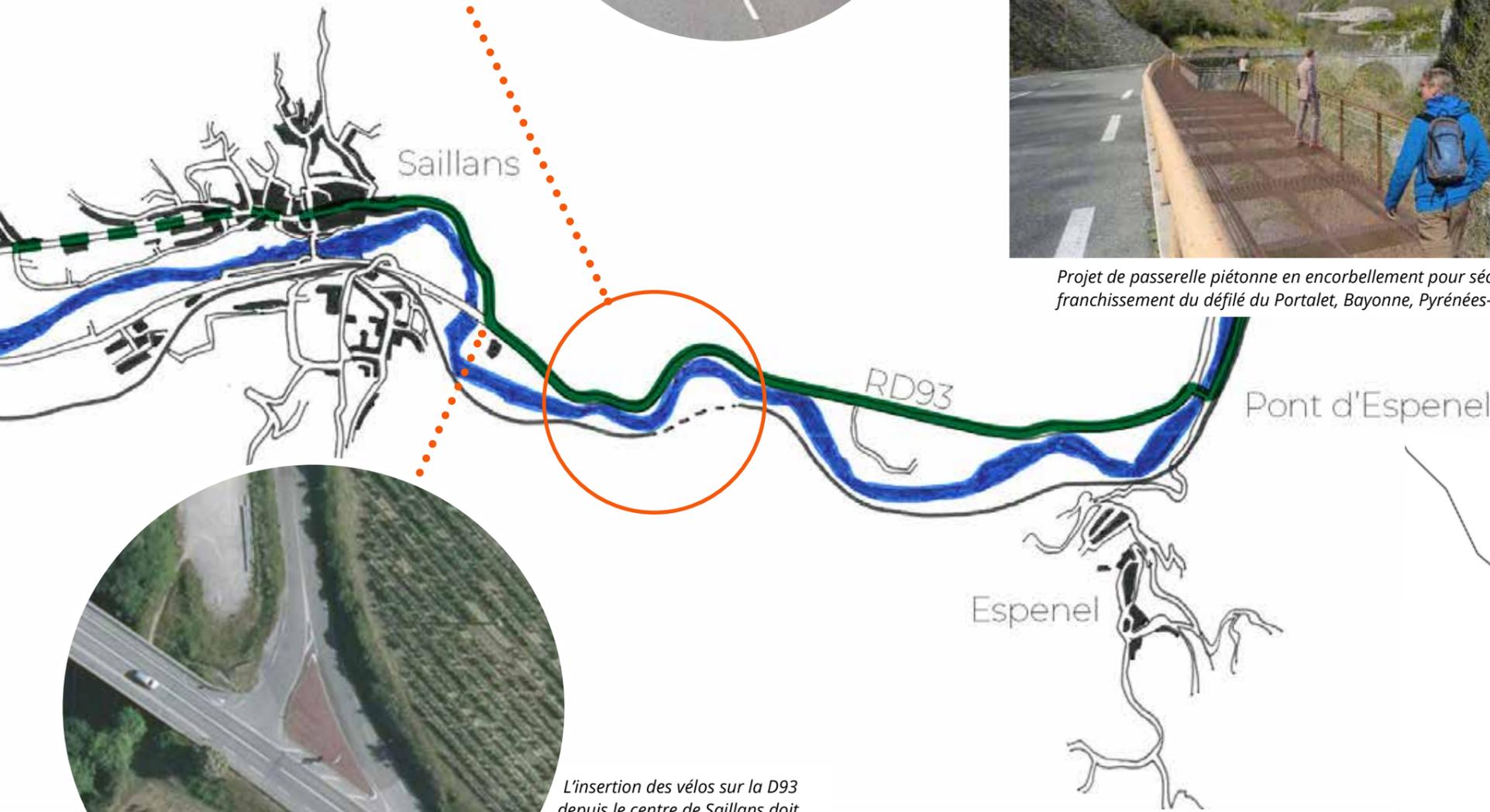
Accrocher une passerelle cyclable en encorbellement au dessus de la Drôme permet d'offrir un itinéraire sécurisé pour les vélos, et un point de vue exceptionnel pour l'entrée dans la vallée du Diois.

Longueur des ouvrages : 800m sur les 3km de cette portion.

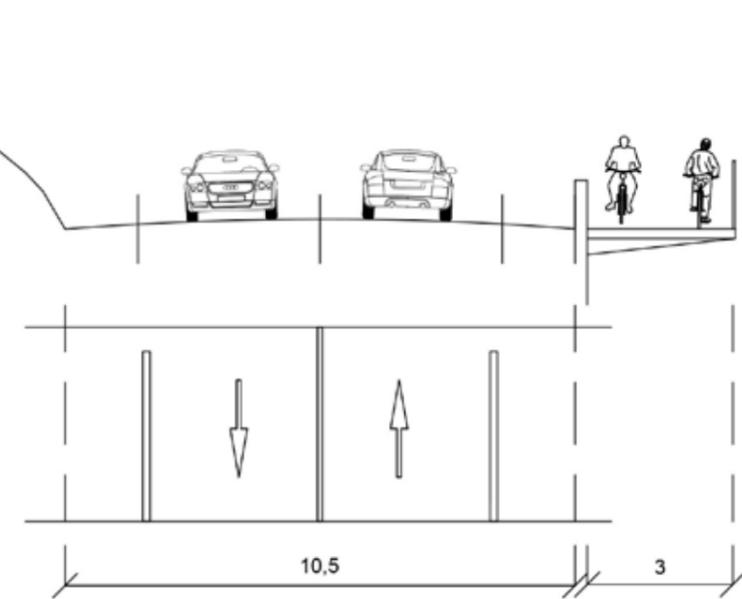


Projet de passerelle piétonne en encorbellement pour sécuriser le franchissement du défilé du Portalet, Bayonne, Pyrénées-Atlantiques.

Passerelle pour piétons et vélos, en encorbellement sur le quai de l'Adour à Bayonne, Pyrénées-Atlantiques.



L'insertion des vélos sur la D93 depuis le centre de Saillans doit être accompagnée : ralentissement des véhicules en approche du carrefour, marquage d'une traversée d'itinéraire cyclable, voire réorganisation du carrefour.



# Une piste cyclable en site propre sur la D93

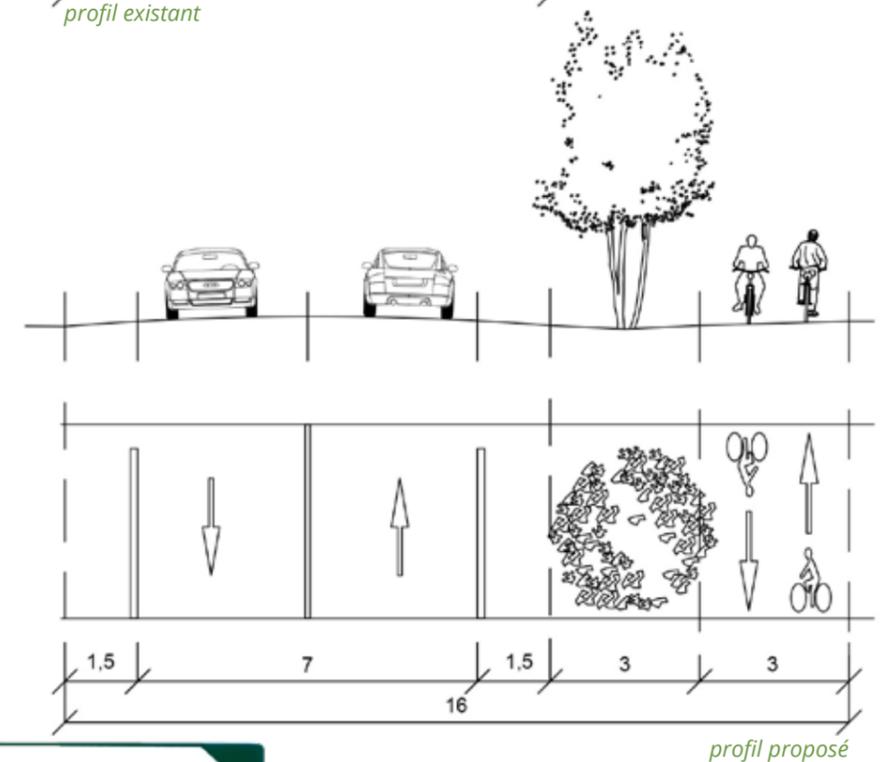
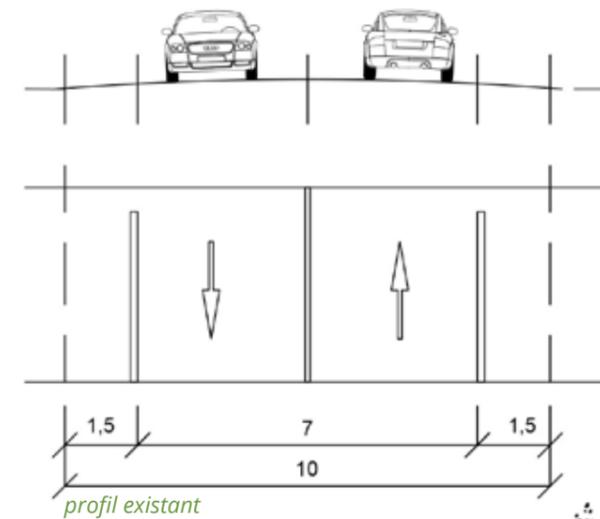
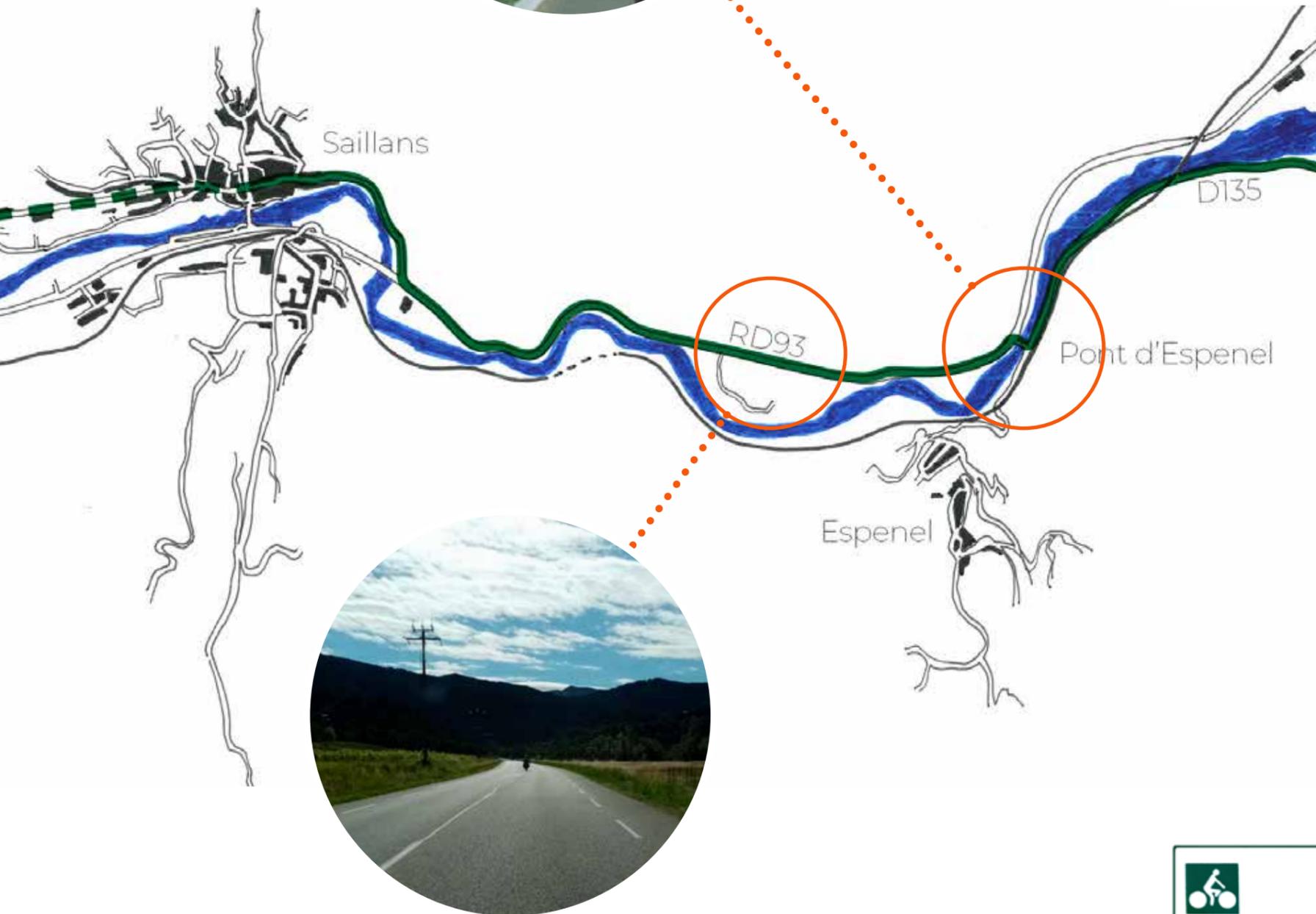
Transformer les bandes multi-fonctionnelles en bandes cyclables ne suffit pas. Cet aménagement n'offre pas les conditions nécessaires à un passage sécurisé des vélos, sur cet axe très circulé (>7000 véhicules/jour) surtout pour un public familial et de loisir.

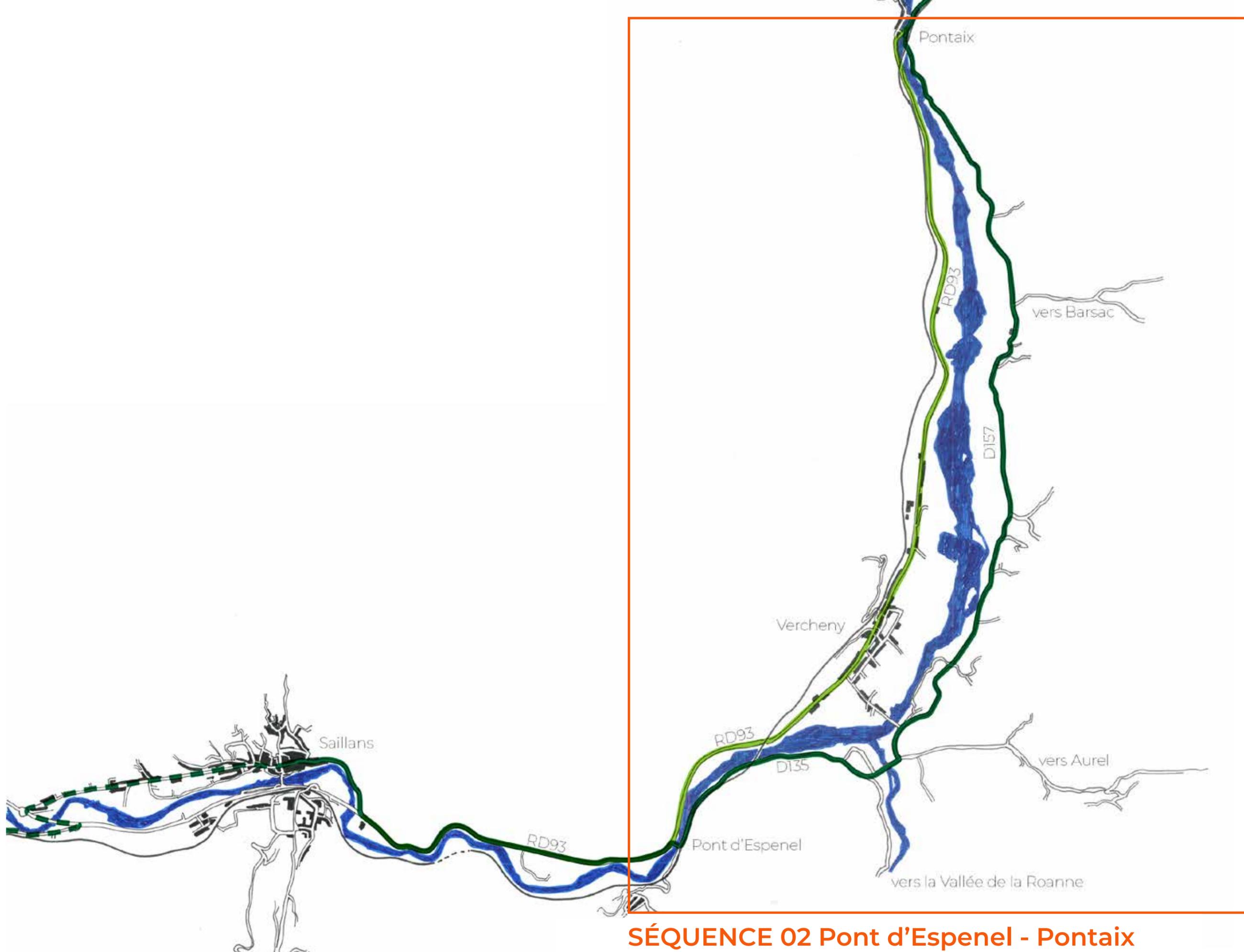
Après le secteur très serré par la relief, la D93 s'avance dans un espace plus ouvert. La largeur des abords de la route permet d'envisager une piste cyclable en site propre contigüe à la départementale, protégée des circulations routières par un bon séparateur planté.

Ce profil est adapté pour le vélo au quotidien, tout le long de la D93, de Saillans jusqu'à Die, en passant par Vercheny.



Le carrefour du Pont d'Espenel devra être redessiné en fonction des choix d'aménagement : ilots, marquage au sol et jalonnement peuvent être accentués.





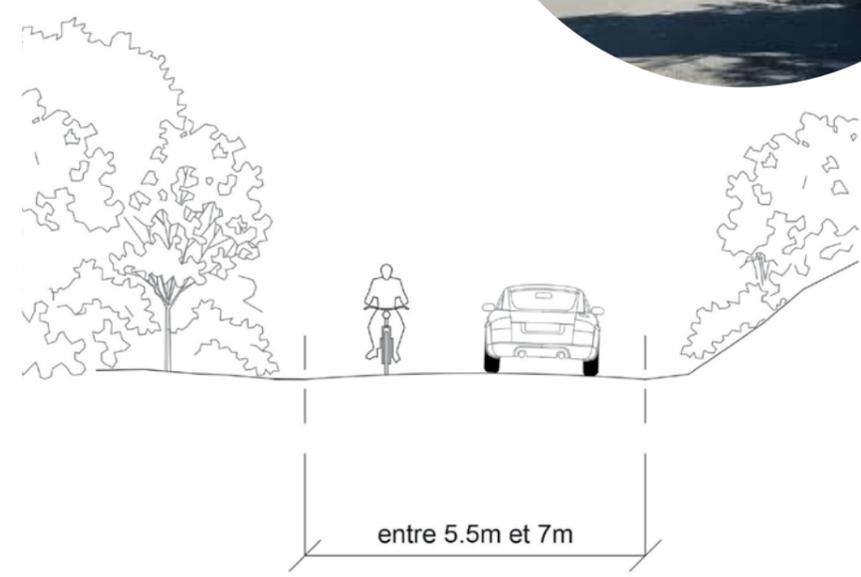
SÉQUENCE 02 Pont d'Espenel - Pontaix

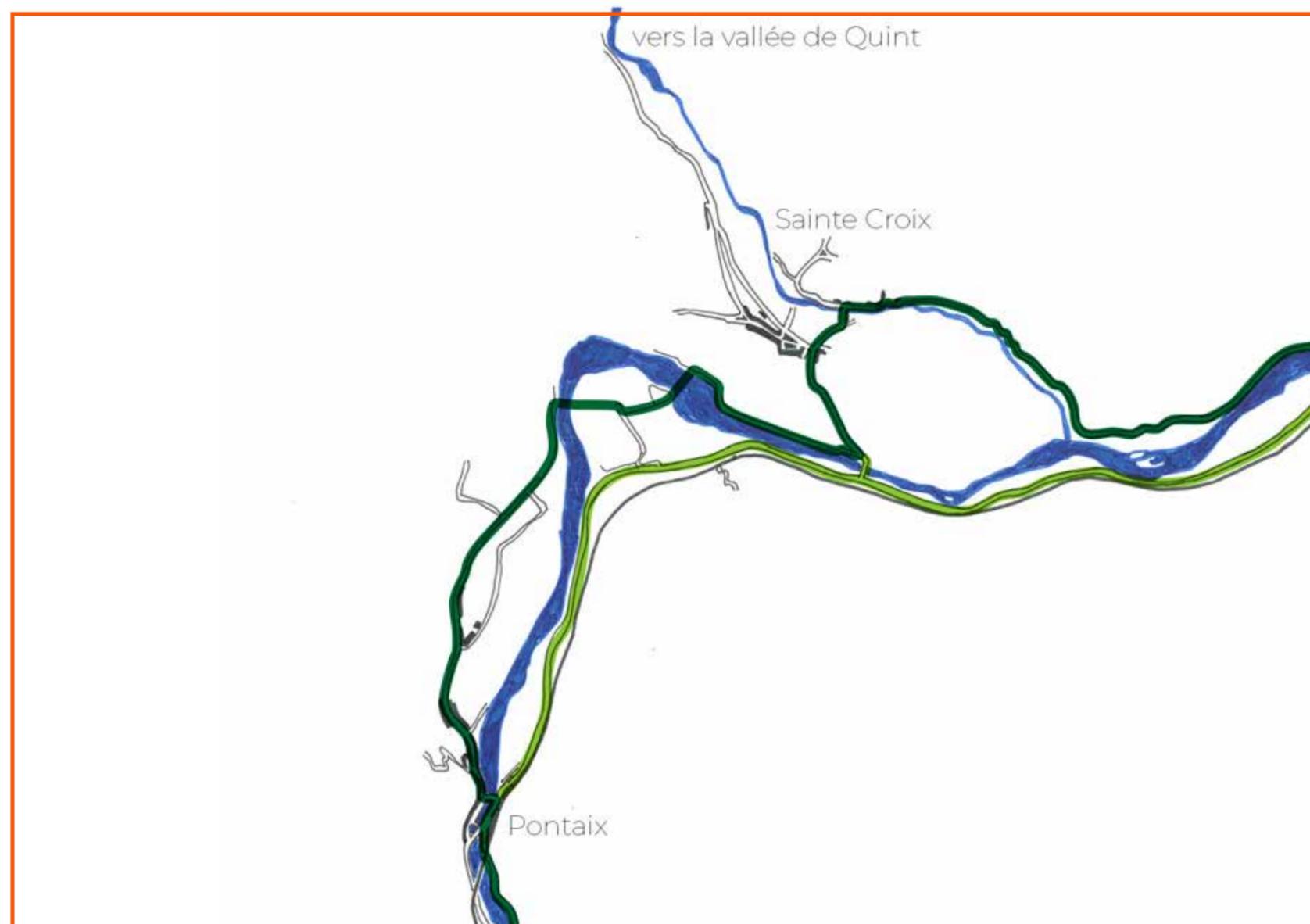
## Voie partagée jusqu'à Pontaix

L'itinéraire cyclable emprunte, sur cette portion, la D135 puis la D157. Seul le jalonnement de la véloroute doit être ajouté, les vélos partagent la chaussée avec les autres véhicules, aucun aménagement n'est nécessaire.

Une attention particulière sera toutefois portée au carrefour du Pont d'Espenel pour mieux signaler la présence des vélos et les cisaillements de circulations.

De même, la traversée de Pontaix doit être apaisée, les ralentissements existent mais peuvent être accentués, notamment par l'ajout de logos vélo au sol et d'un passage de cette portion en zone 30.





### SÉQUENCE 03 Pontaix - Sainte Croix



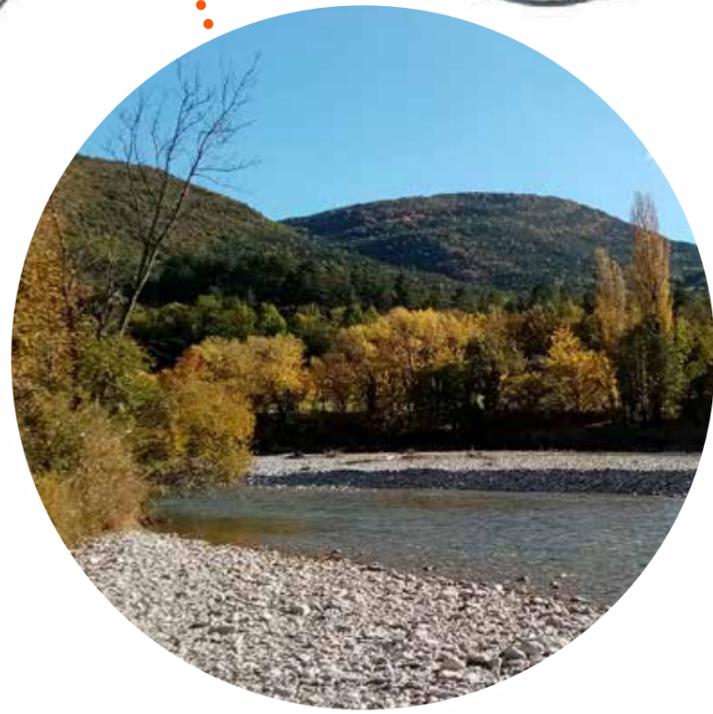
Le Monastère de Sainte Croix, lieu d'accueil touristique attractif pour les cyclistes au long cours : porte d'entrée du Diois et de la vallée de Quint.

L'association Valdequint propose des locations de vélo à assistance électrique pour les habitants de la vallée, facilitant les déplacements quotidiens et de loisir.

## Des passerelles au dessus de la Drôme !

Une proposition ambitieuse : depuis le village de Pontaix, après avoir longé noyers et vignes, l'itinéraire cyclable enjambe deux fois la rivière Drôme et rejoint Sainte Croix par les chemins existants.

Ces passerelles, d'environ 50 et 100m deviendront des points d'accroche dont le rayonnement ira au delà de la vallée du Diois. Elles permettront de s'approcher au plus près du milieu naturel de la rivière, de sécuriser un itinéraire cyclable familial et touristique en s'éloignant de la D93 et de compléter le maillage pédestre du secteur.



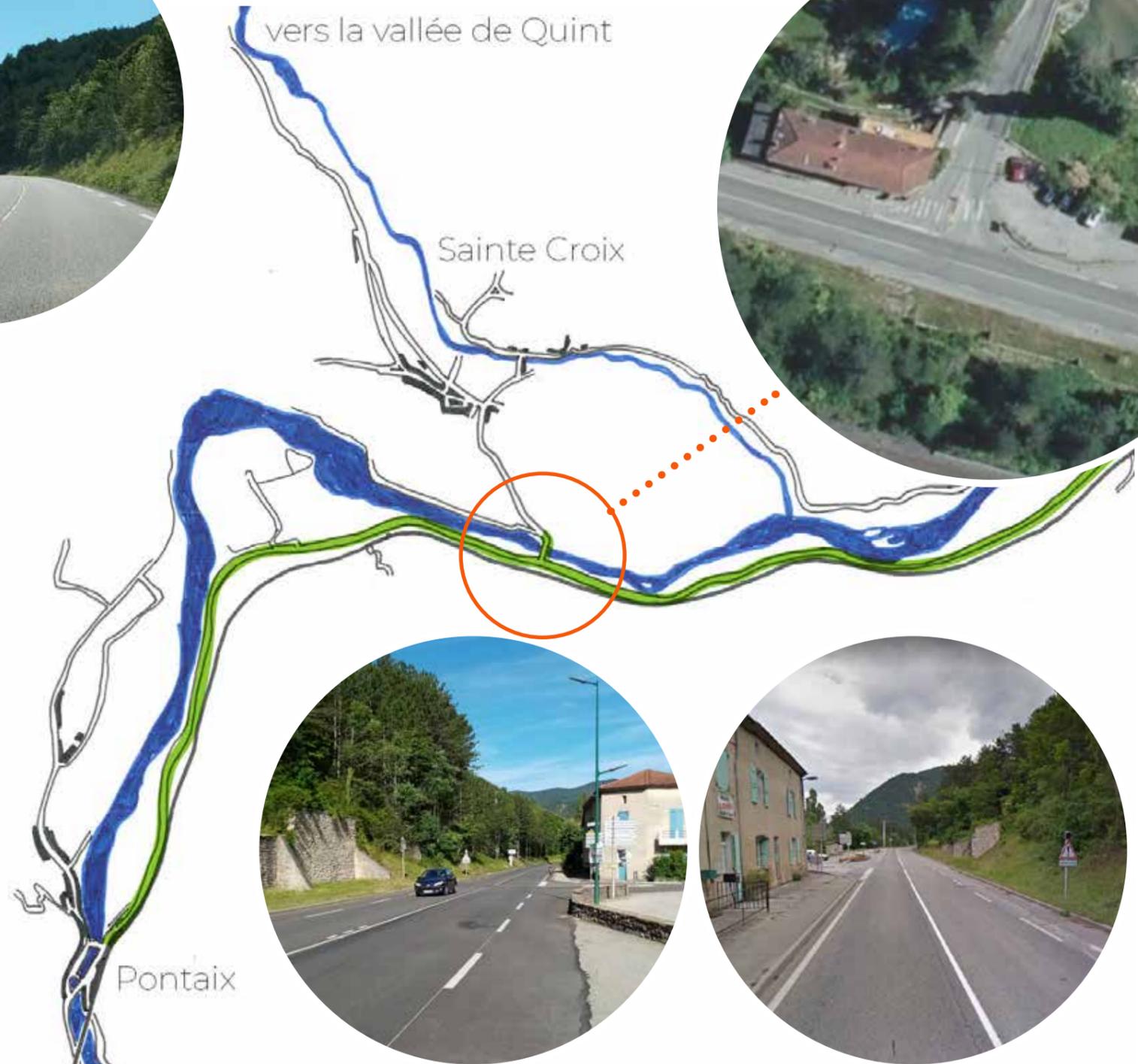
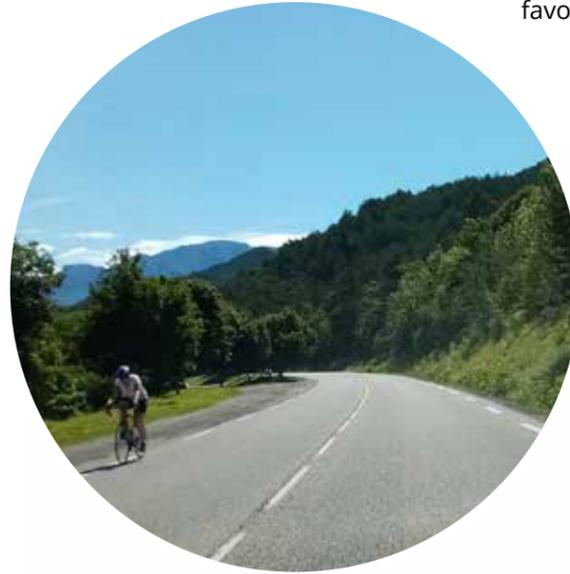
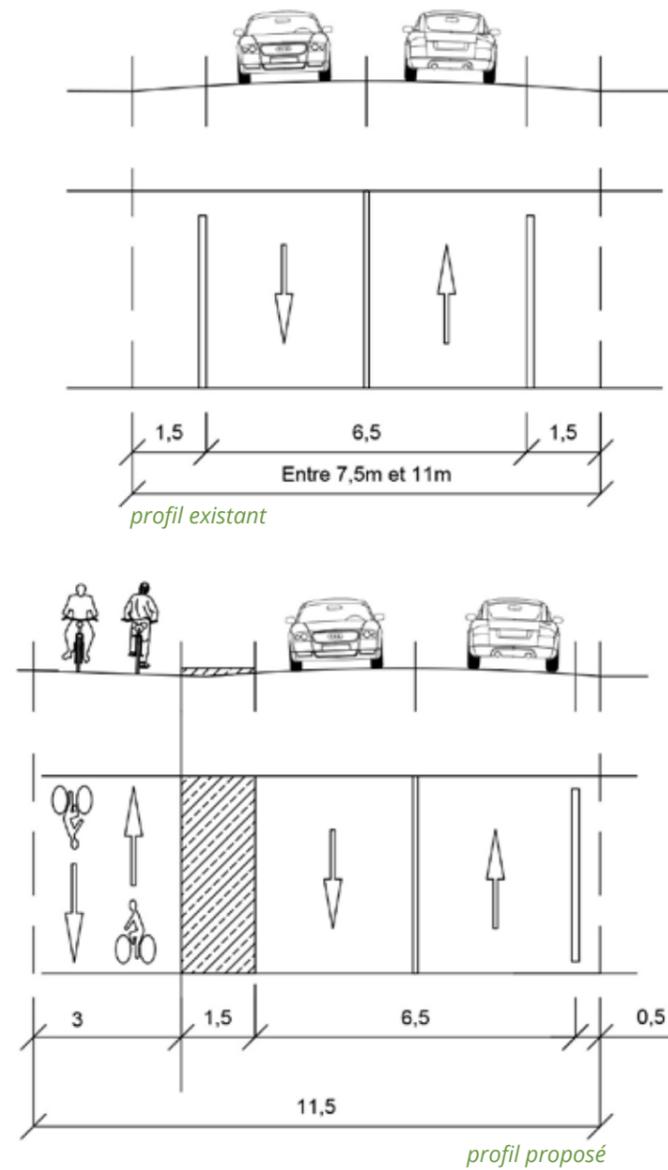
Quelques exemples de passerelles bois ou pontons sur pilotis, fabricant PENIN SARL (Villemurlin, 45)

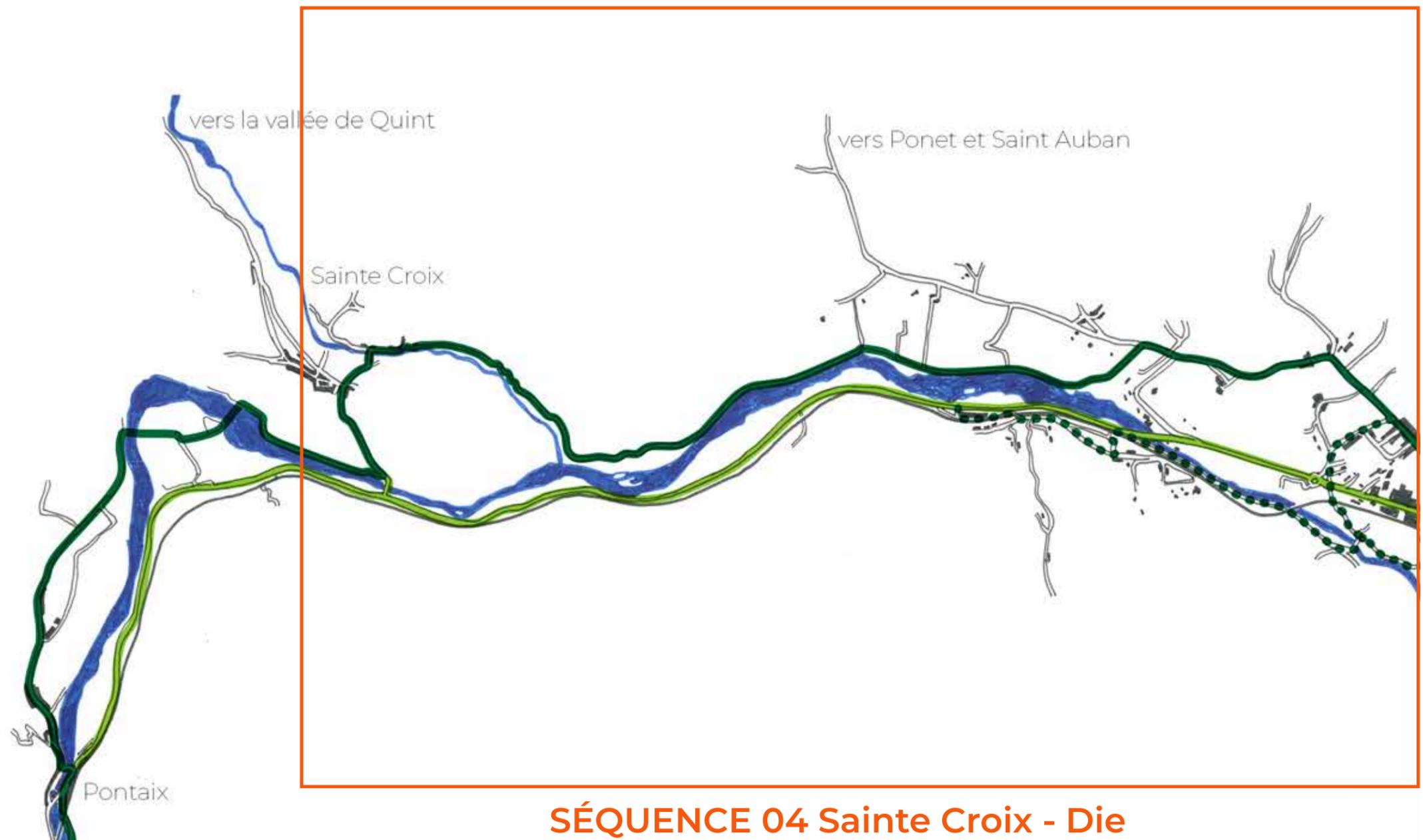


# Élargissement de la D93 depuis Pontaix

Entre Pontaix et Die, l'élargissement de la D93 permet d'envisager un aménagement cyclable sur l'emprise de la chaussée, une piste en site propre séparée du flux routier par un séparateur d'au minimum 1,50m. Ce séparateur peut être engazonné et planté en fonction de la largeur disponible .

Il faudra veiller à sécuriser les carrefours d'entrée et sortie de cette piste cyclable : traversée de Pontaix et carrefour de Sainte Croix. Cet aménagement favorisera les déplacements quotidiens des habitants de la vallée.





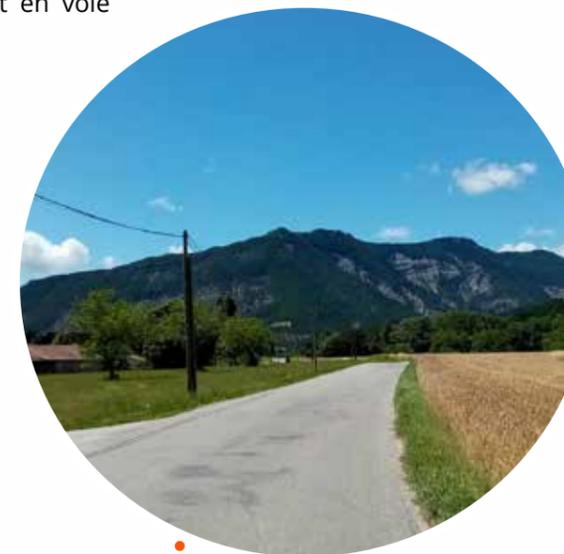
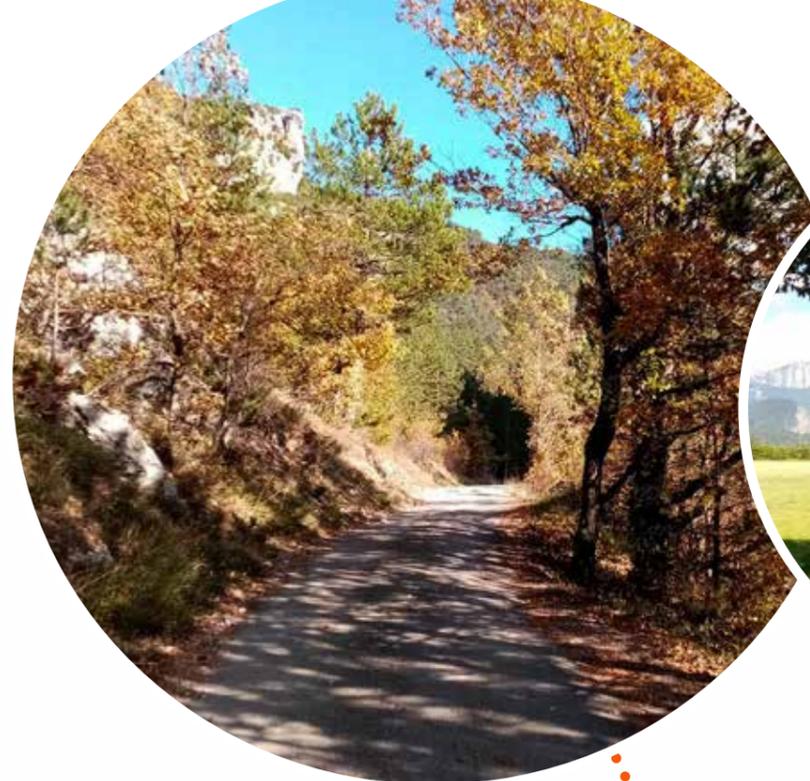
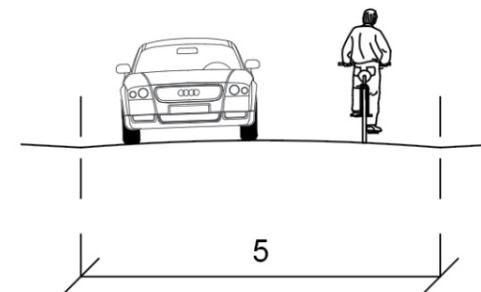
## SÉQUENCE 04 Sainte Croix - Die

## Le long de la Sure et route de Ponet

Les chemins agricoles qui longent la Sure, puis la Drôme, depuis Sainte Croix jusqu'à la route de Ponet, facilitent la connection entre Sainte Croix et Die.

Au delà du jalonnement, quelques aménagements sont tout de même nécessaires : reprise du revêtement sur quelques centaines de mètres linéaires le long de la Sure, élargissement du chemin pédestre existant au niveau de Pierre Grosse, avec la pose d'une petite passerelle pour enjamber le ruisseau.

Les cyclistes pourront ensuite rejoindre Die par la route de Ponet en voie partagée.

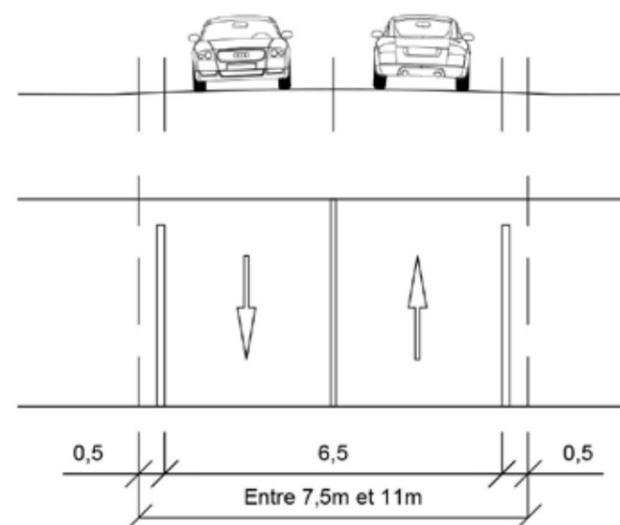




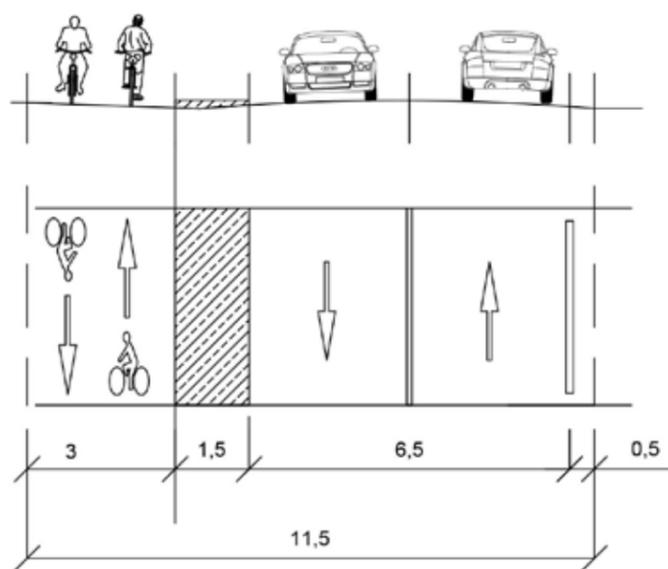
## Élargissement de la D93

Comme sur la section Pontaix - Sainte Croix, l'élargissement de la D93 permet d'inscrire une piste cyclable dans l'emprise de la chaussée, une piste en site propre, séparée des flux routiers par une bande engazonnée et/ou plantée en fonction des largeurs disponibles.

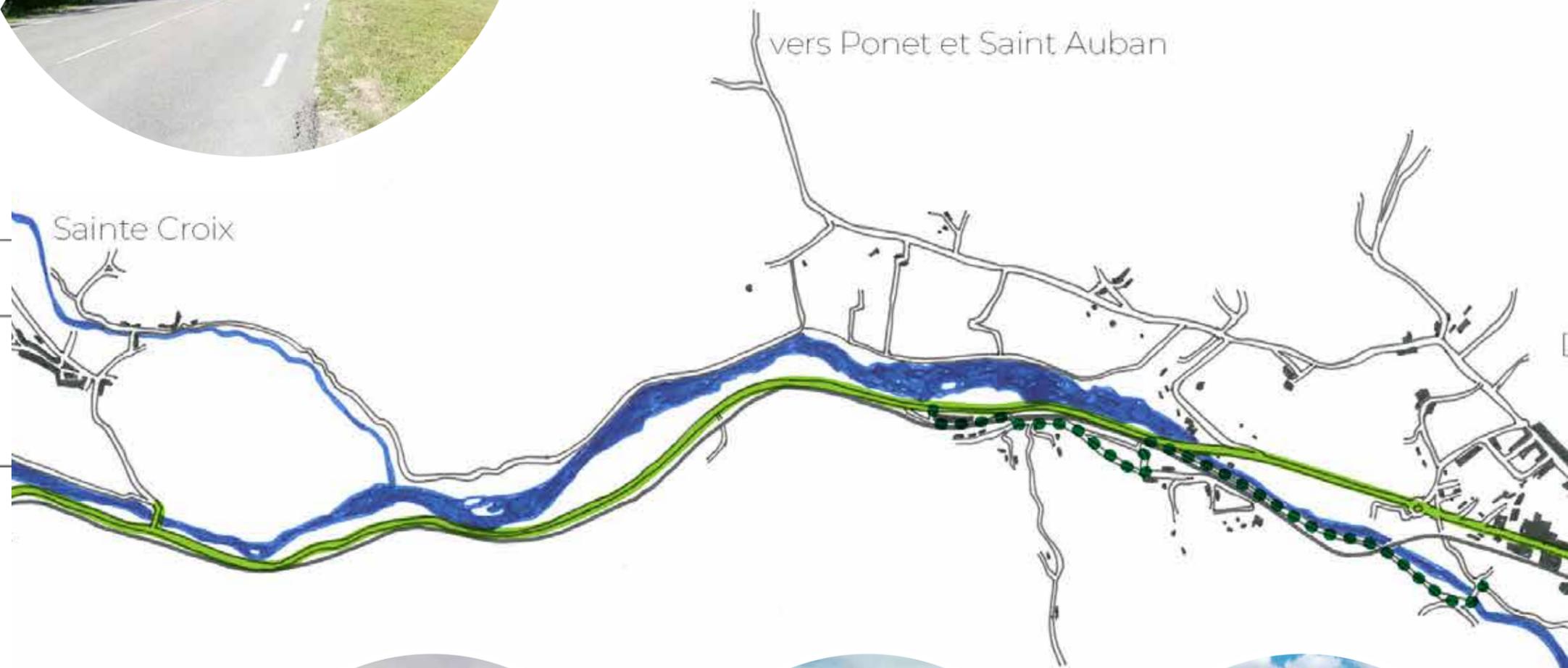
Les aires de pique nique ombragées, les parkings d'accès aux berges de la Drôme seront directement connectés à cet itinéraire cyclable, idéal tant pour les cyclistes au long cours que pour les habitants de Sainte Croix, Pontaix ou Die.



profil existant



profil proposé



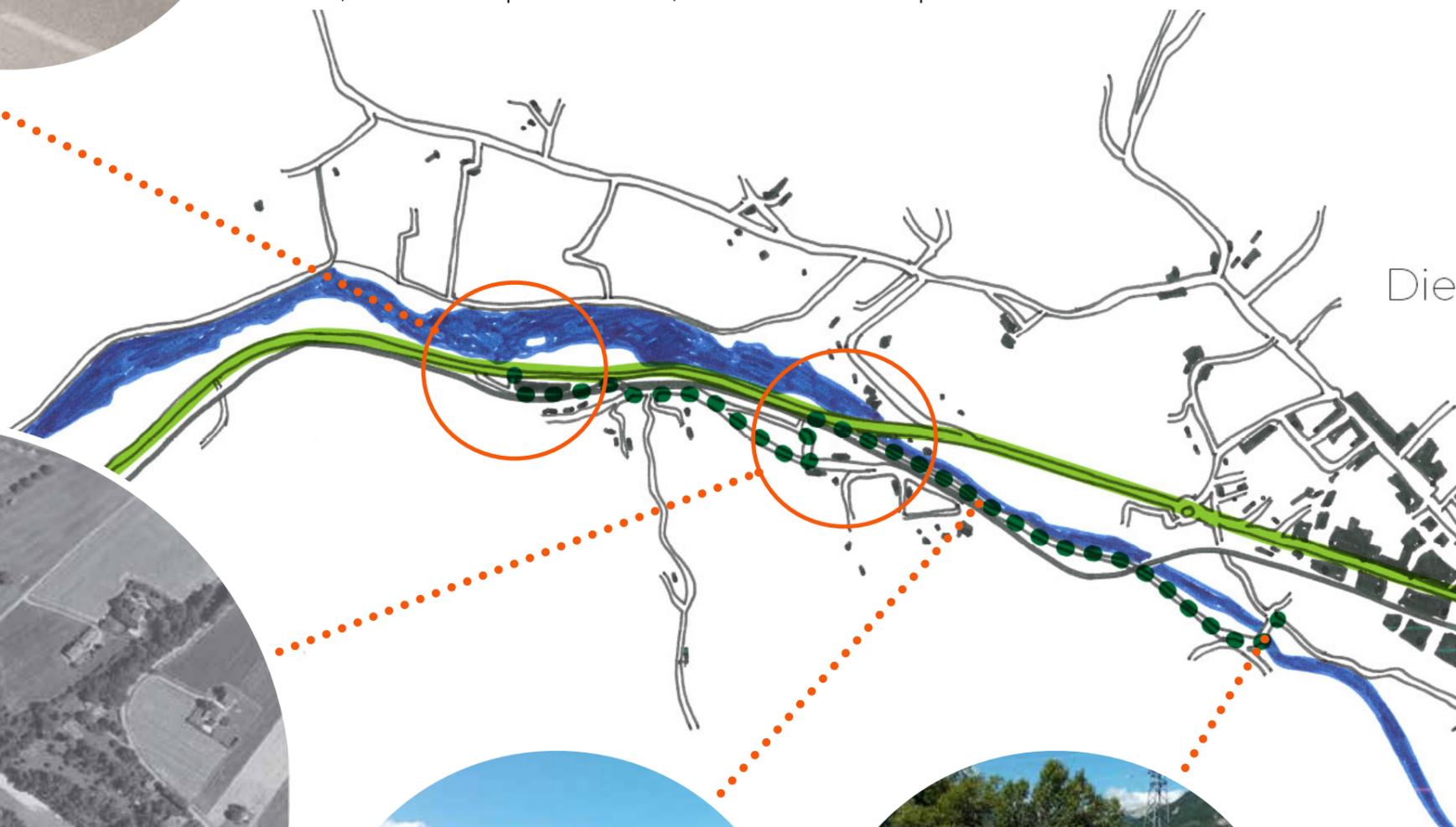


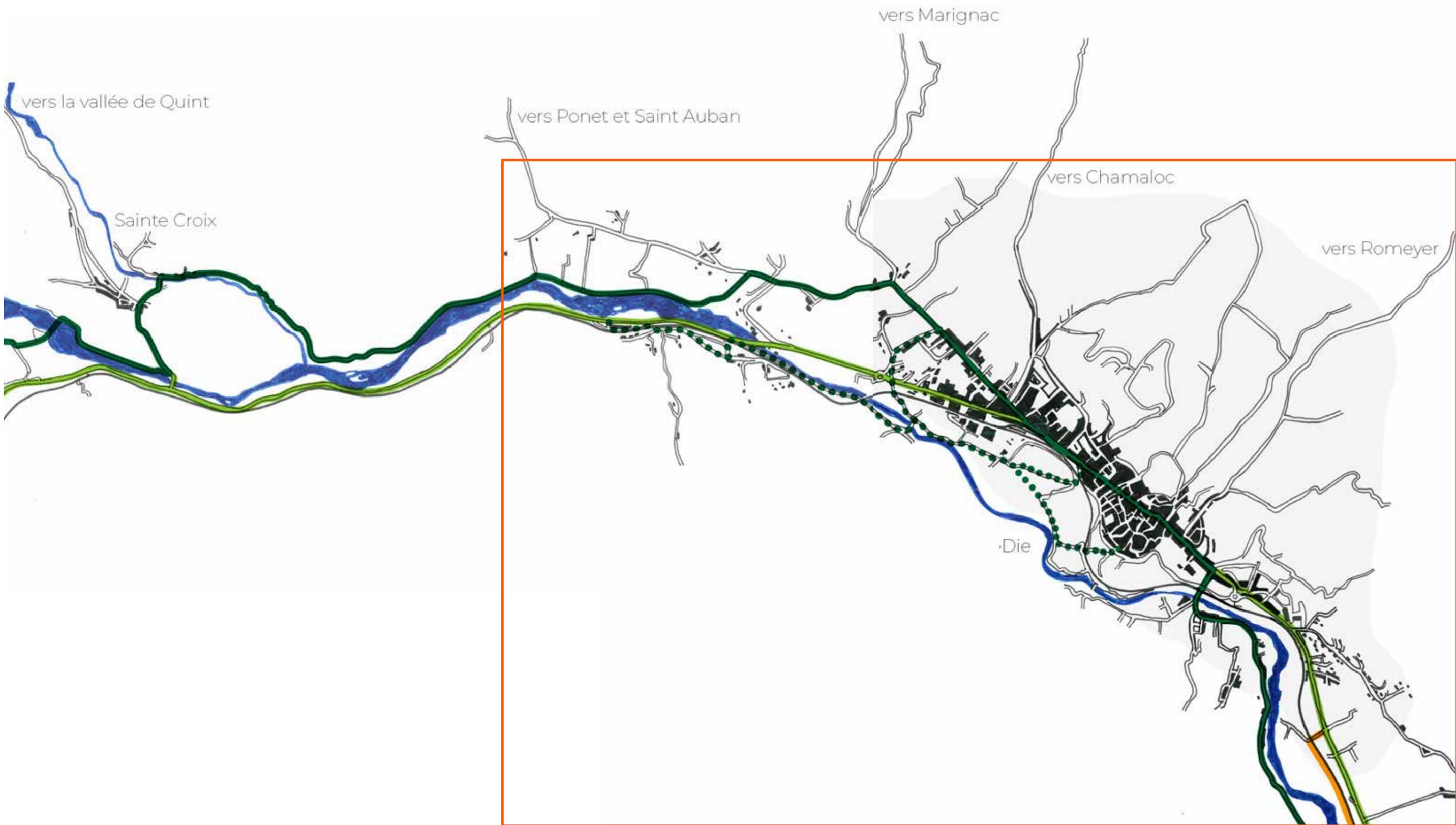
## Pour rejoindre les jardins du Perrier

En arrivant à Die, deux itinéraires s'offrent aux cyclistes, le tracé direct par la D93 puis l'avenue de la Clairette, et un chemin plus bucolique qui propose aux cyclistes d'arriver à Die par les Jardins du Perrier.

À partir de la déchetterie (la traversée du carrefour devra être sécurisée), les cyclistes empruntent la route parallèle à la D93, puis un chemin le long de voie ferrée, enjambent la Drôme par le pont neuf, et rejoignent les jardins via le cimetière.

L'aménagement d'une portion de piste en site propre est nécessaire le long de la D93, et nettement séparée de la route, au droit de la station d'épuration.





SÉQUENCE 05 Die

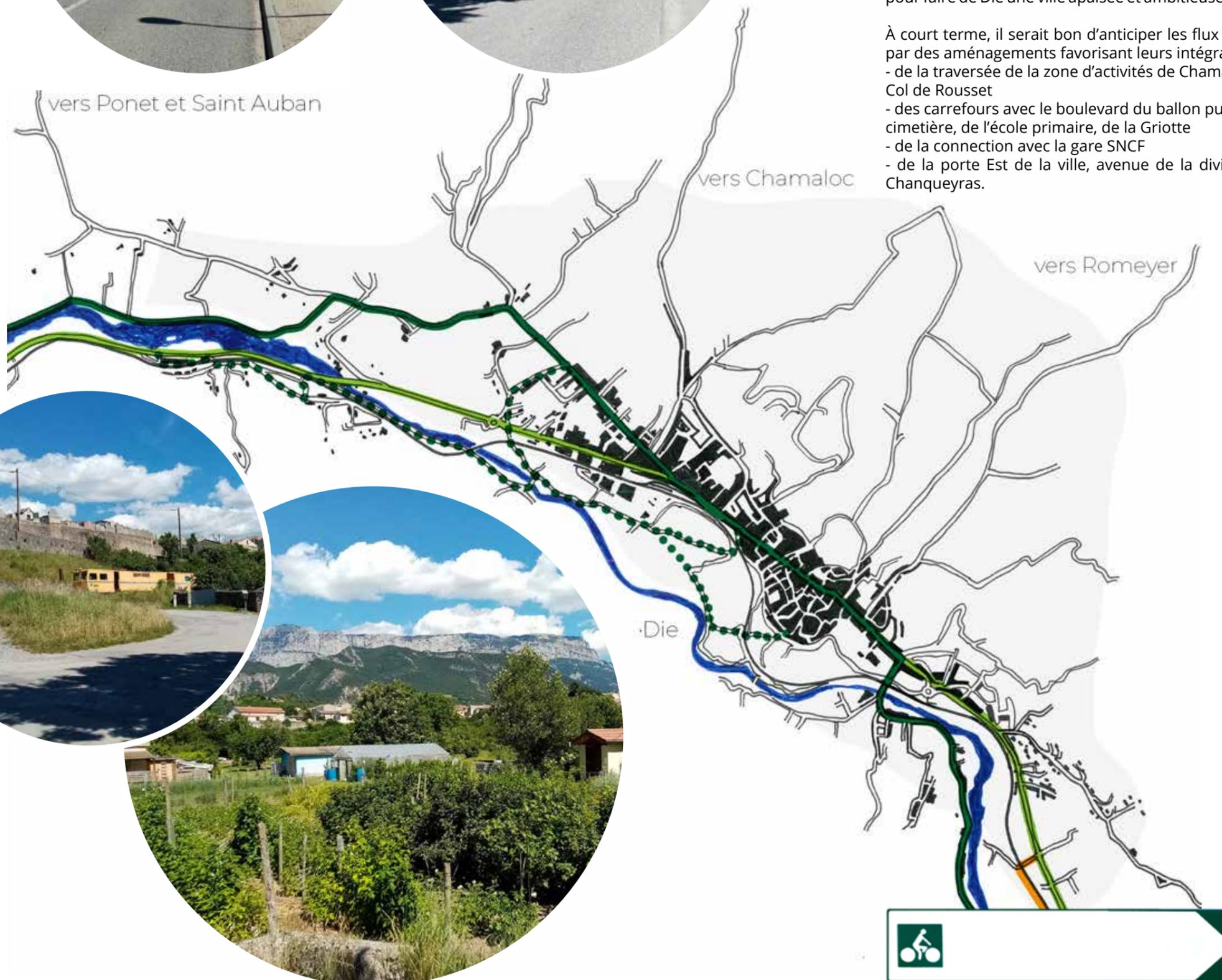


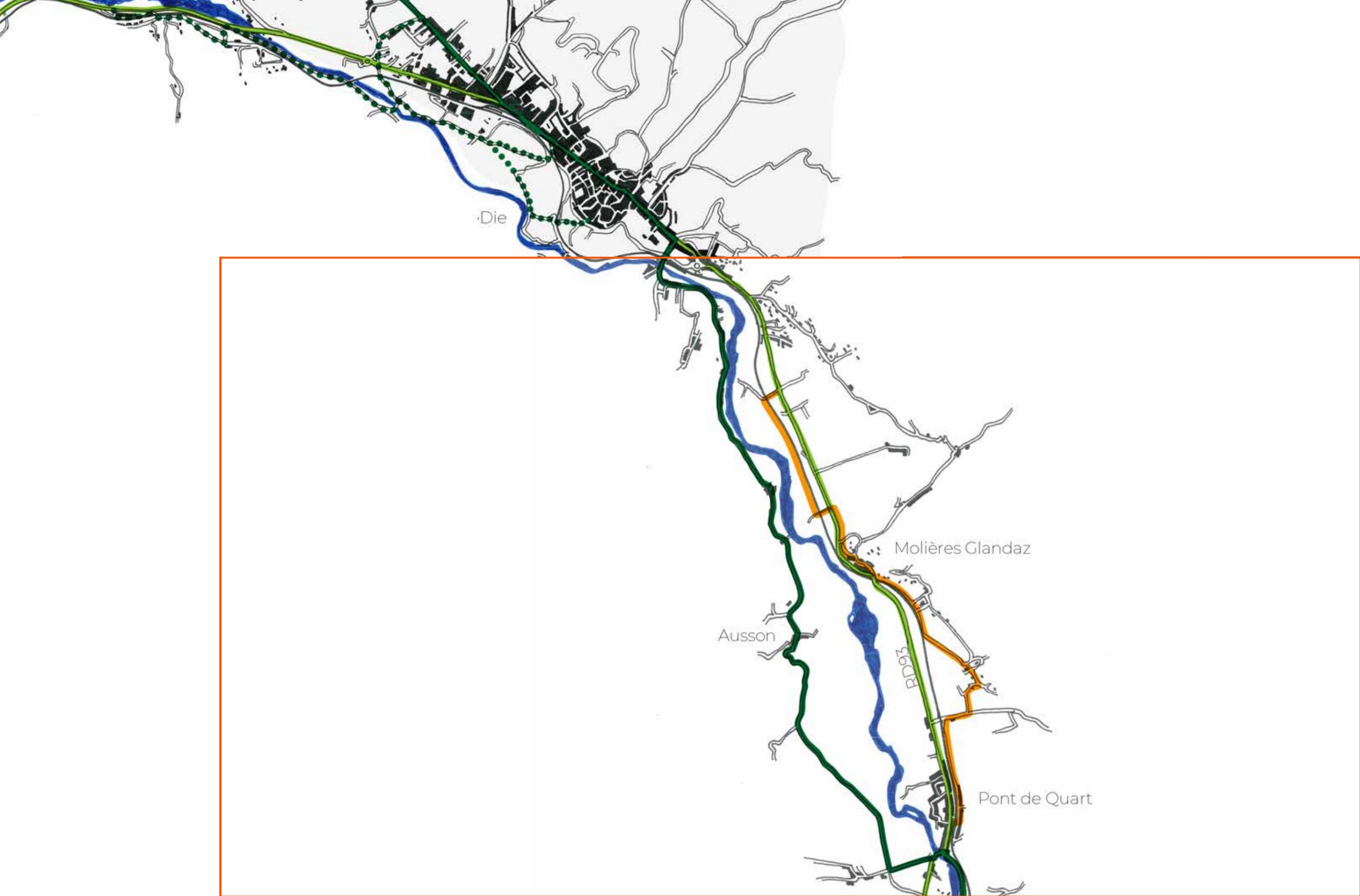
## Accès et traversées de Die

L'itinéraire au long cours de la véloroute s'inscrit dans le plan de déplacements de Die, qui rassemblera et hiérarchisera à terme tous les déplacements (piétons, vélos et routiers) à l'échelle de la ville et des connexions aux villages proches (Chamaloc, Romeyer, Pont de Quart, Sainte Croix, Ponet et Saint Auban, etc). La zone de rencontre du centre ville de Die, les zones 30 alentours, le marquage de certaines portions de routes facilitent les flux vélo, mais ce n'est pas suffisant pour faire de Die une ville apaisée et ambitieuse en terme de circulations douces.

À court terme, il serait bon d'anticiper les flux vélos en entrée et sortie de Die, par des aménagements favorisant leurs intégrations, notamment au niveau :

- de la traversée de la zone d'activités de Chamarge, route de Ponet, et route du Col de Rousset
- des carrefours avec le boulevard du ballon puis Maréchal Leclerc au niveau du cimetière, de l'école primaire, de la Griotte
- de la connection avec la gare SNCF
- de la porte Est de la ville, avenue de la division du Texas, connection avec Chanqueyras.





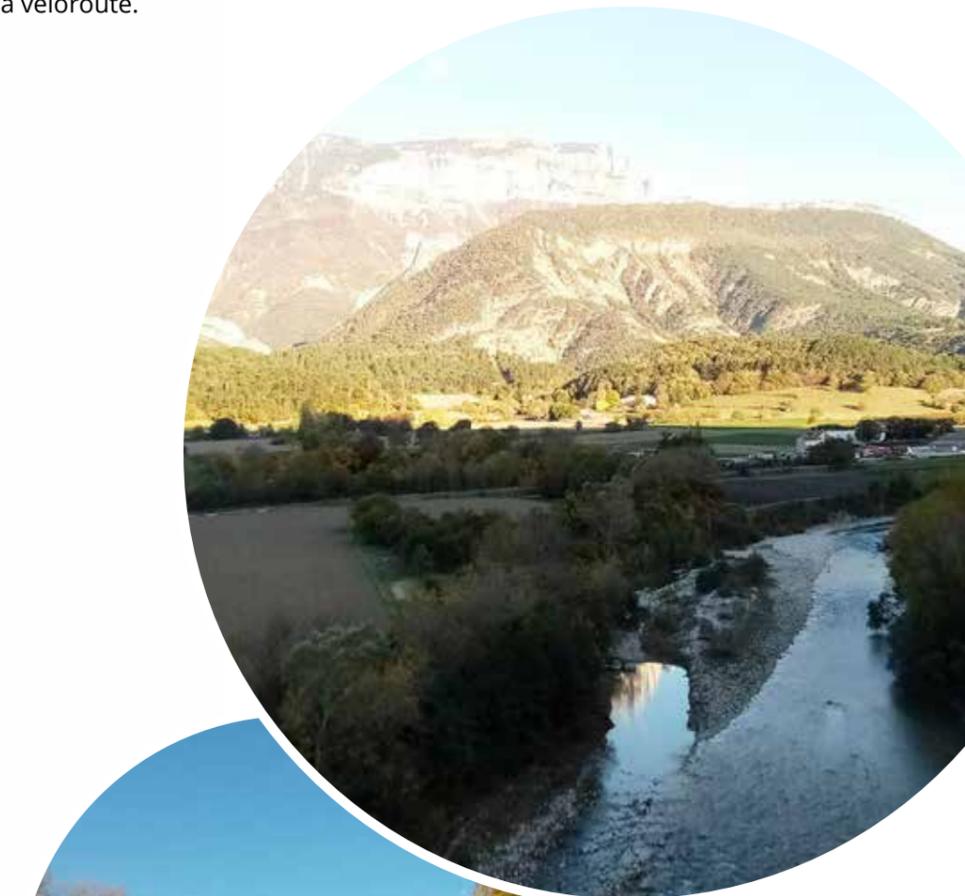
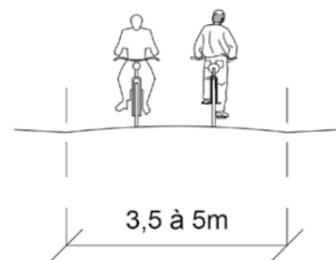
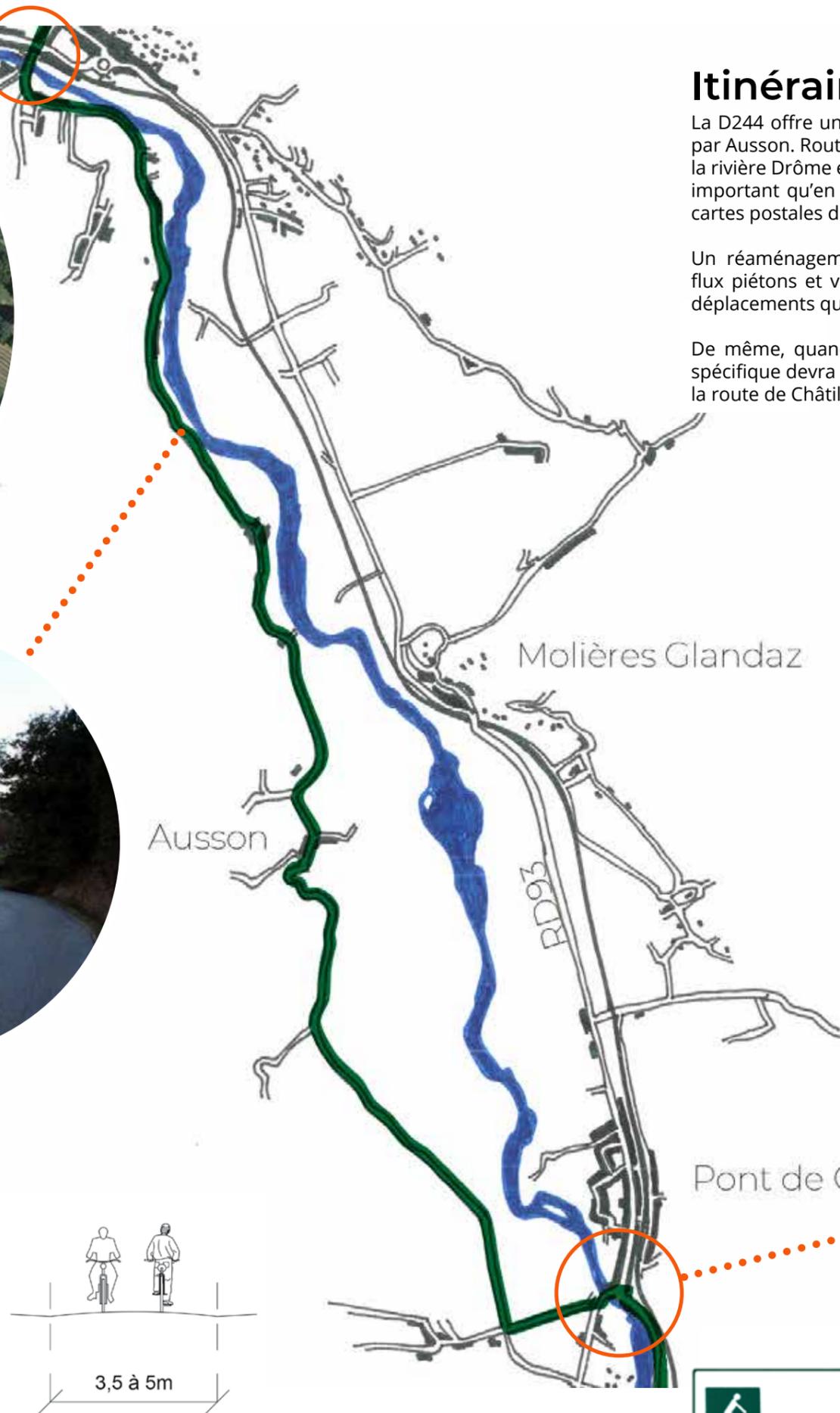
SÉQUENCE 06 Die - Pont de Quart

## Itinéraire véloroute par Ausson

La D244 offre une alternative agréable à la D93 pour rejoindre Pont de Quart par Ausson. Route perchée à flanc de colline, elle ménage des points de vue sur la rivière Drôme et le Glandasse assez exceptionnels. Le dénivelé est certes plus important qu'en fond de vallée mais elle ravira un public de touristes fan de cartes postales dioises.

Un réaménagement du carrefour de la Griotte permettra de sécuriser les flux piétons et vélos pour accéder à cette route. De plus, les connections et déplacements quotidiens vers le centre ville en seront grandement facilités.

De même, quand la D244 rejoint la D93, un signalement ou aménagement spécifique devra être imaginé pour une connection facile avec Pont de Quart et la route de Châtillon, poursuite de la véloroute.

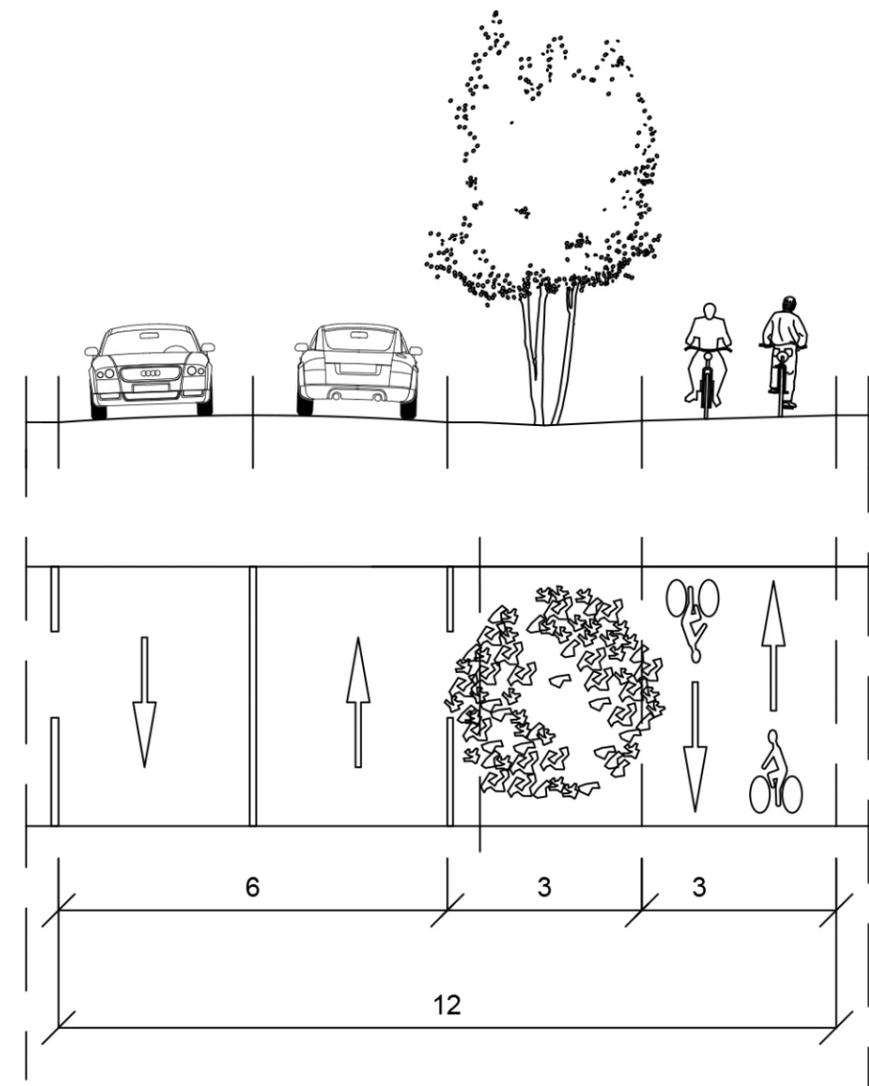


## Itinéraire express par la D93

Entre Die et Pont de Quart, la distance est courte, seulement 6km, c'est à dire 1/4 d'heure à vélo. Aménager un itinéraire rapide sur cette portion est important pour tous les cyclistes du quotidien.

Une piste cyclable en site propre, séparée des importants flux routiers par une bande engazonnée et/ou plantée, en fonction des largeurs disponibles, est requise.

À partir de la Ferme aux Papillons, la piste pourra être pensée en lien avec le projet de réaménagement du passage à niveau qui détournera les véhicules de l'actuelle emprise de la D93, laquelle pourra être dévolue à la piste cyclable.



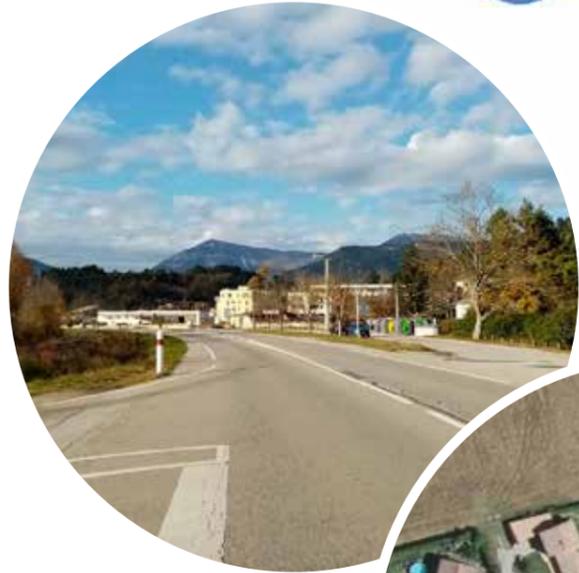
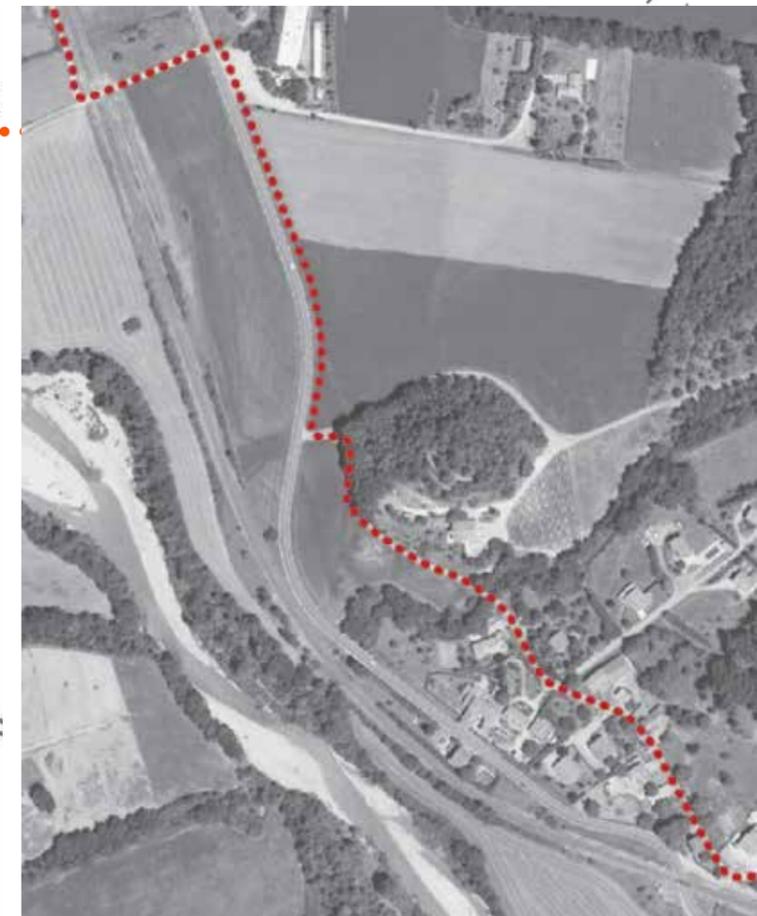
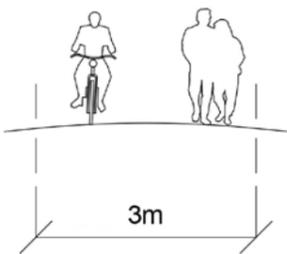
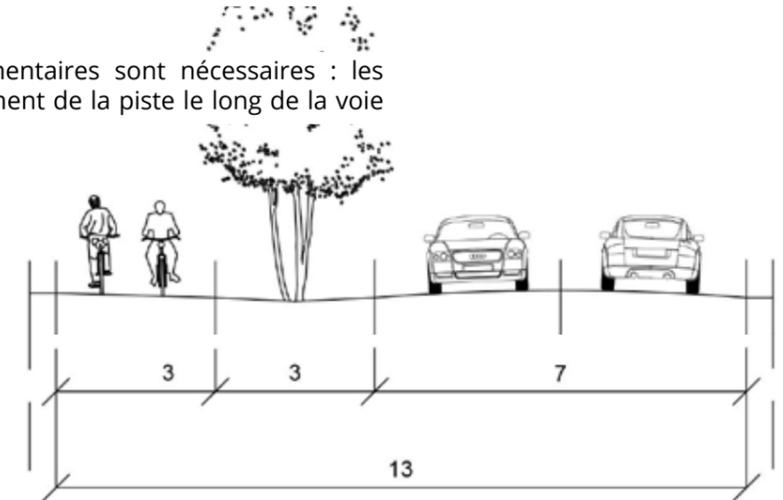
## Variante semi-directe

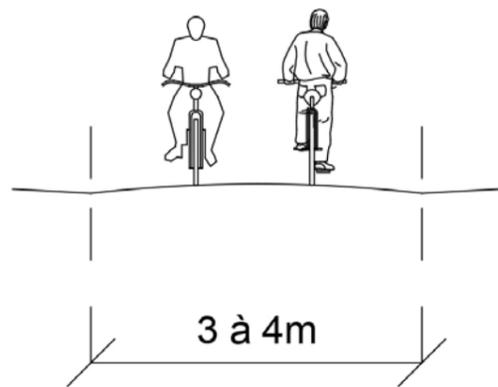
Depuis la sortie de Die (quartier la Maladrerie), un tracé peut être envisagé en empruntant la piste existante le long de la voie ferrée côté Drôme. Il rejoint Molières Glandaz au niveau de la Ferme aux Papillons.

Parce qu'on est proche de Die et qu'apprendre à faire du vélo nécessite des voies banalisées, agréables et sécurisées, cette portion de tracé pourra aussi être investie par de très jeunes cyclistes ou des adeptes du roller. La voie sera partagée avec les riverains.

À partir de la Ferme aux Papillons le tracé rejoindra Molières Glandaz par la route communale, côté nord de la D93. Cette jonction sera une piste cyclable en site propre. Elle sera pensée en lien avec le projet de réaménagement du passage à niveau.

En outre quelques aménagements supplémentaires sont nécessaires : les carrefours sur la D93 et la reprise du revêtement de la piste le long de la voie ferrée.





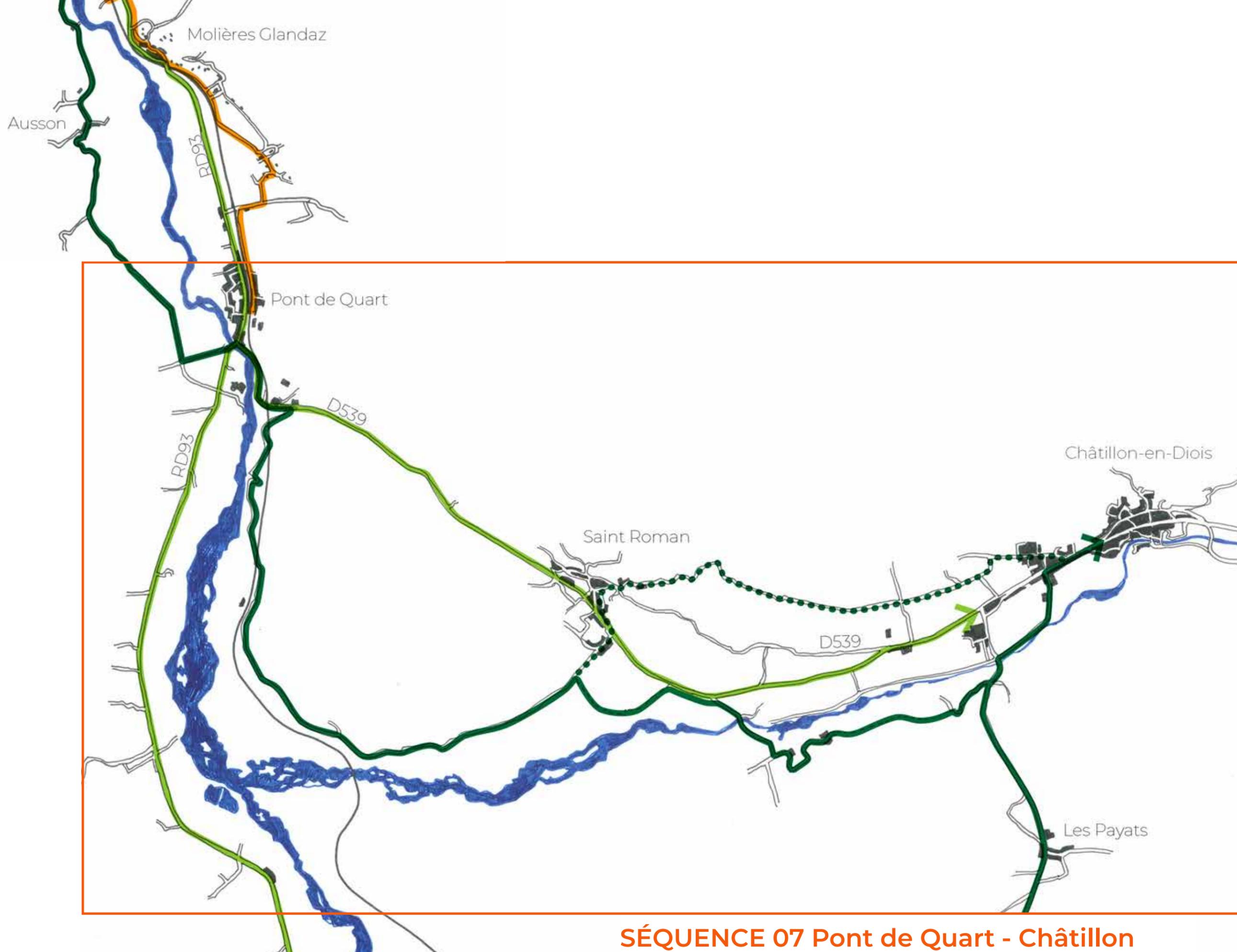
## Variante semi-directe, suite

Entre Molières-Glandaz et Pont de Quart, l'itinéraire emprunte des routes communales apaisées, puis la piste le long de la voie ferrée. Les vélos, voitures et autres engins agricoles se partagent l'espace. Ce tracé permet de détourner les vélos de la D93, mais allonge le temps de parcours et sera donc moins propice aux déplacements quotidiens.

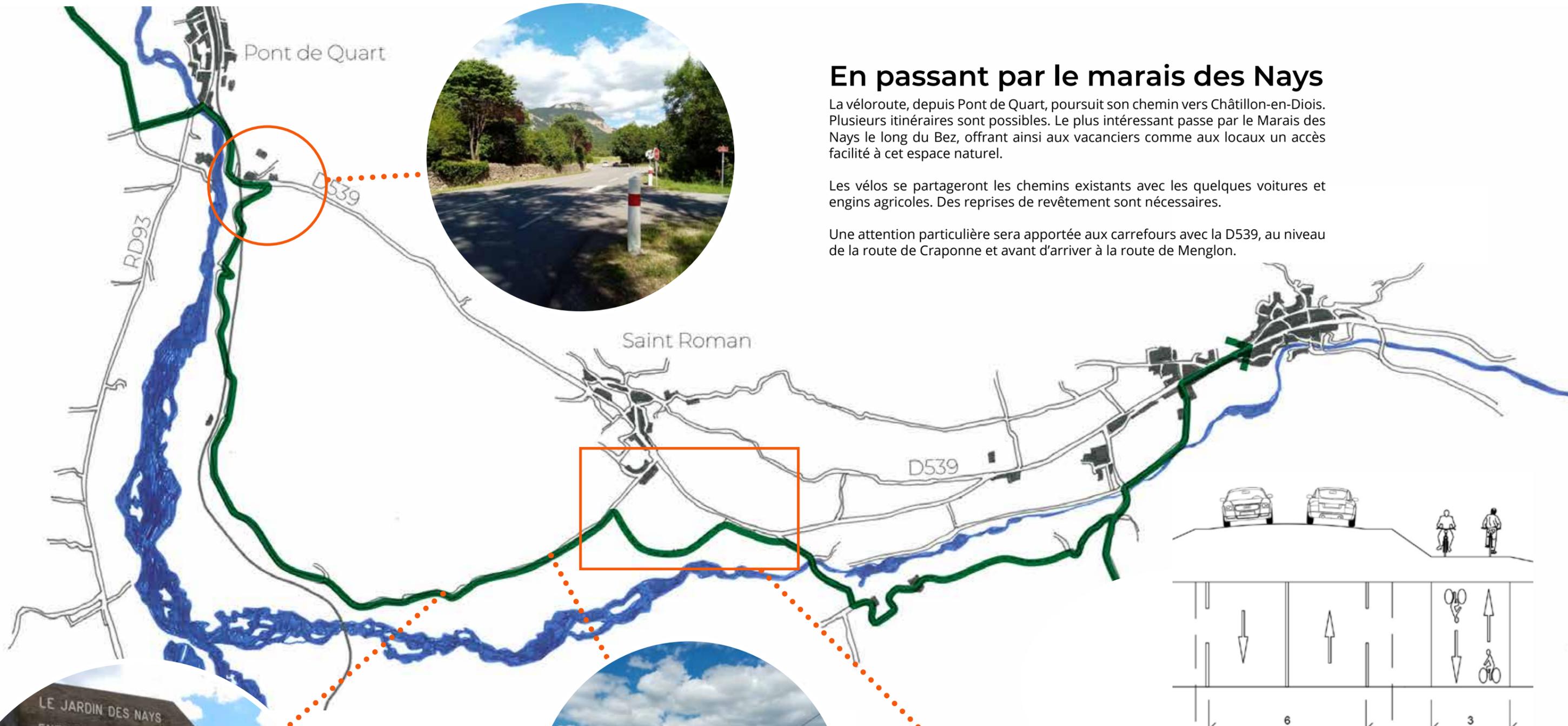
Une attention particulière devra être apportée sur le jalonnement en traversée de Molières, et au niveau de la route de Laval d'Aix. Des reprises de revêtements sont nécessaires le long de la voie ferrée à Pont de Quart.

L'itinéraire rejoint ensuite Pont de Quart au niveau de la salle des fêtes. Les récents travaux de traversée du village n'intègrent pas encore d'aménagements cyclables. Un net ralentissement des véhicules et une prise en considération des passages vélos s'avèrent indispensables pour garantir la sécurité des cyclistes sur cette portion de route inévitable.





**SÉQUENCE 07 Pont de Quart - Châtillon**

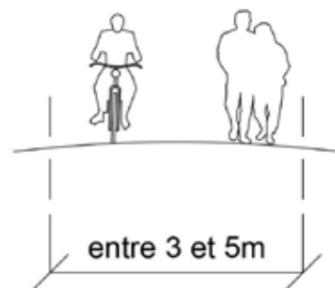
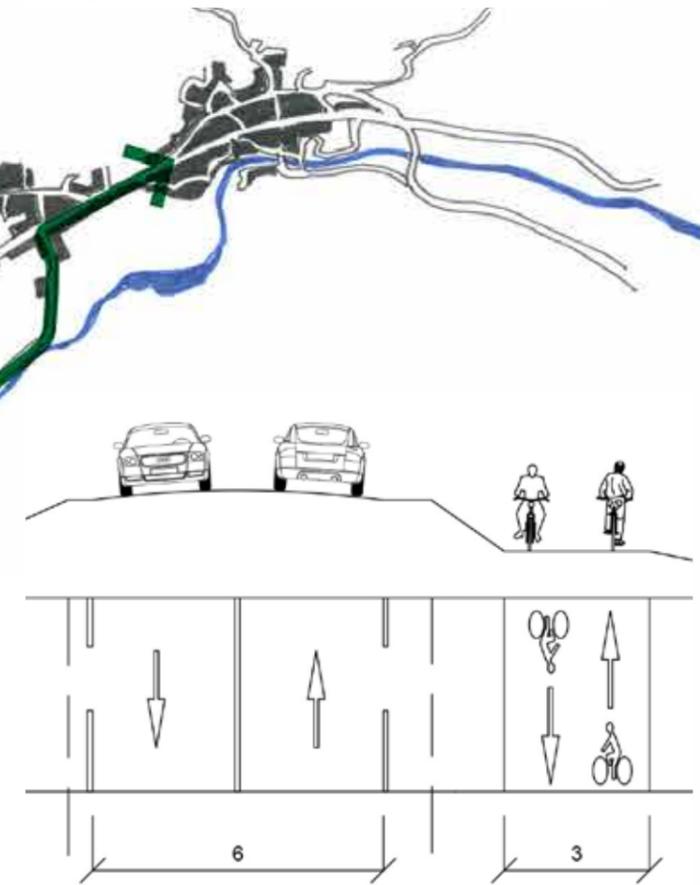


## En passant par le marais des Nays

La véloroute, depuis Pont de Quart, poursuit son chemin vers Châtillon-en-Diois. Plusieurs itinéraires sont possibles. Le plus intéressant passe par le Marais des Nays le long du Bez, offrant ainsi aux vacanciers comme aux locaux un accès facilité à cet espace naturel.

Les vélos se partageront les chemins existants avec les quelques voitures et engins agricoles. Des reprises de revêtement sont nécessaires.

Une attention particulière sera apportée aux carrefours avec la D539, au niveau de la route de Craponne et avant d'arriver à la route de Menglon.





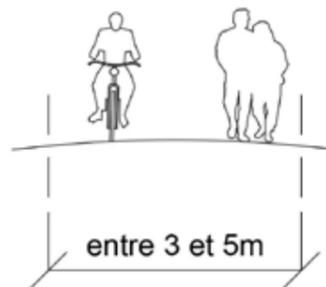
## Arrivée à Châtillon-en-Diois par le Bez

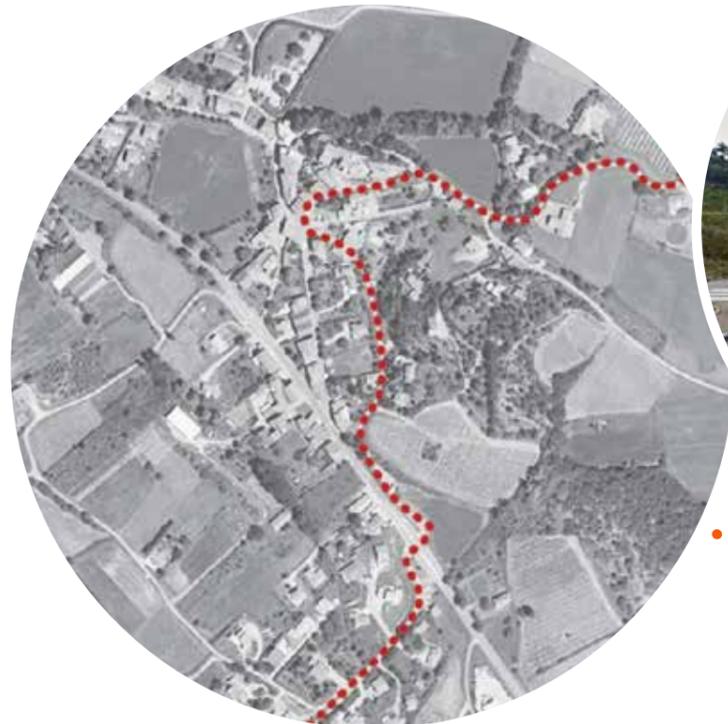
La véloroute, après le passage par le Marais des Nays, emprunte une portion de la route de Menglon et rejoint la D69 en coupant à travers champs au niveau de la déchetterie, au sud du Bez.

Des reprises de revêtements sont nécessaires sur quelques portions mais dans l'ensemble les chemins sont facilement praticables en vélo.

Après la D69, la véloroute rejoint les espaces de jeux et pique nique aménagés le long du Bez et rejoint le centre du village par le sud.

Une attention particulière sera apportée au carrefour entre la D539 et la D214, au débouché de la portion du marais des Nays.

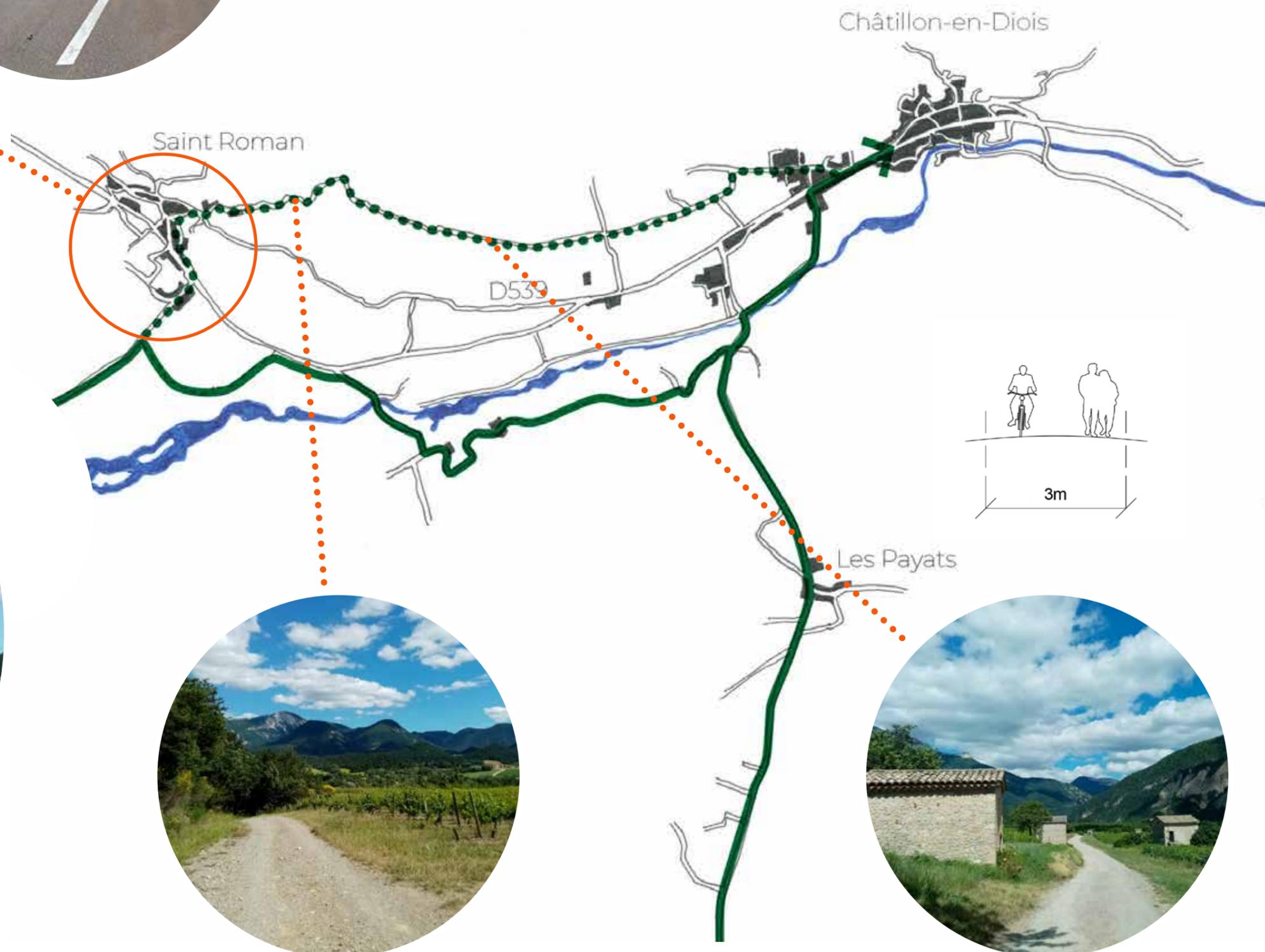




## Variante par le chemin des vignes

L'arrivée à Châtillon-en-Diois peut aussi se faire par le chemin des vignes, depuis le village de Saint Roman. La véloroute peut traverser la D539 à la sortie de Saint Roman, rejoindre le vieux village, passer par le col de Ferrand pour rejoindre les coteaux viticoles de Châtillon.

Le dénivelé est plus important, le revêtement est aussi à reprendre à certains endroits, mais traverser les vignes et champs de lavande vaut le détour.

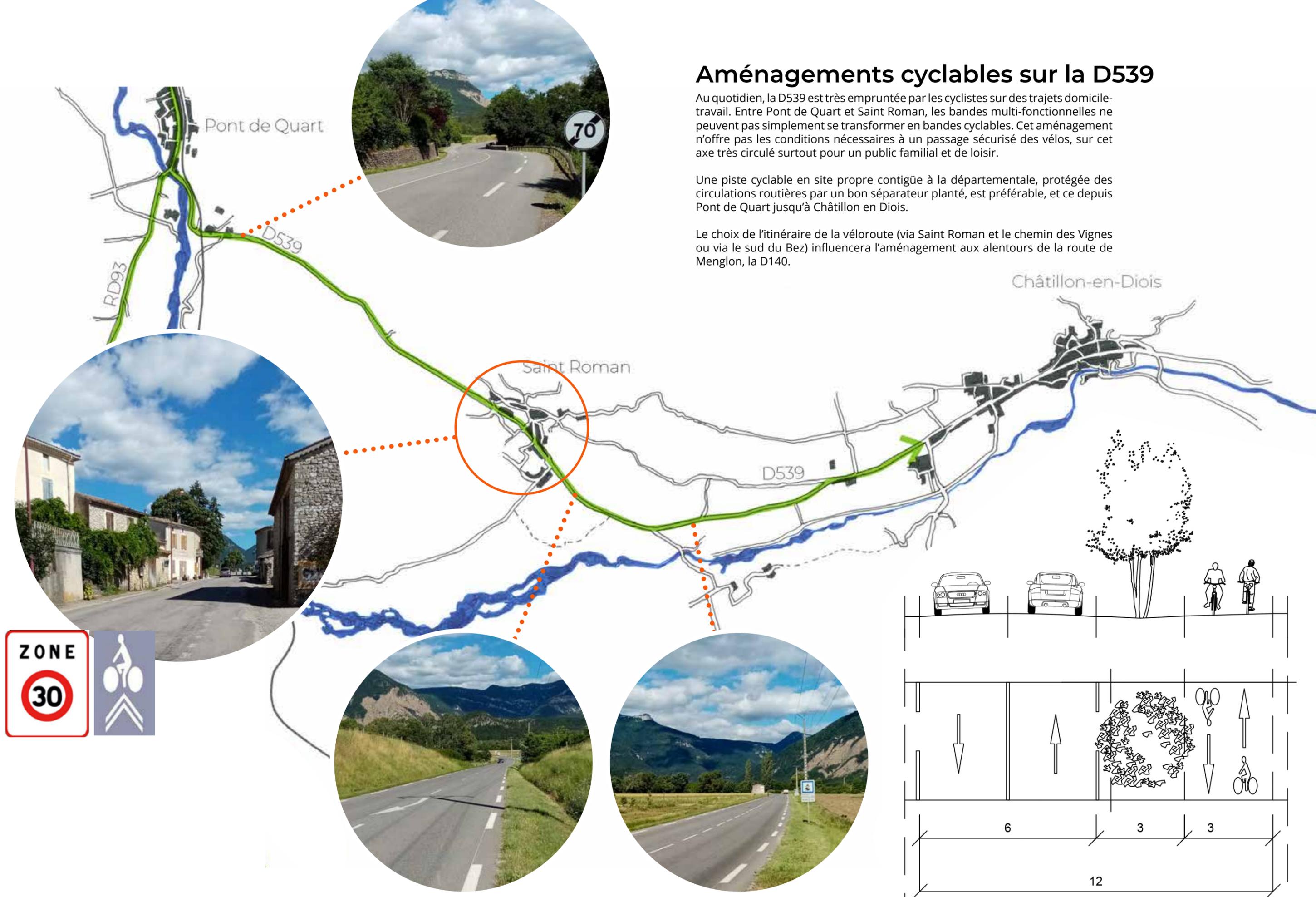


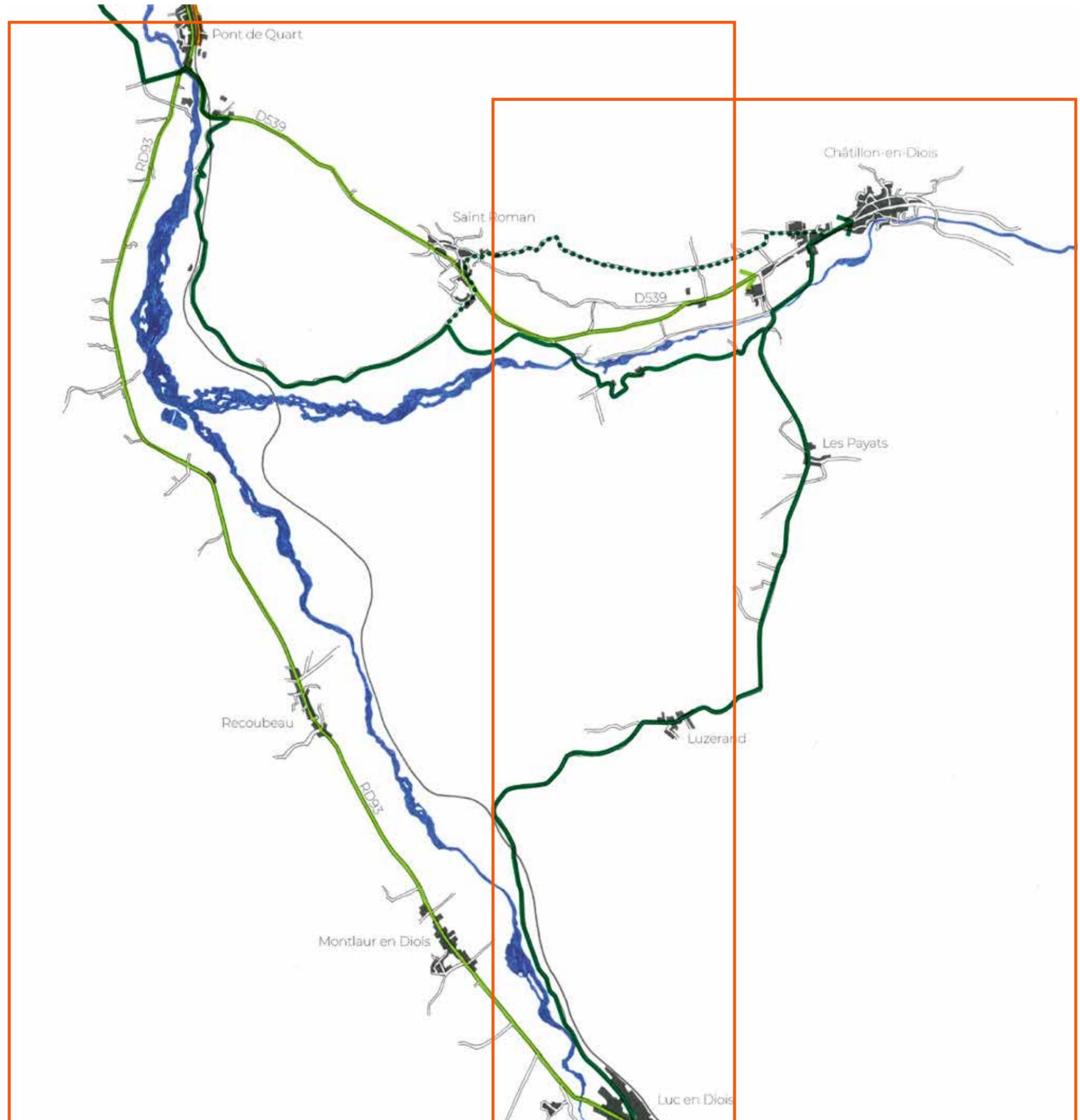
## Aménagements cyclables sur la D539

Au quotidien, la D539 est très empruntée par les cyclistes sur des trajets domicile-travail. Entre Pont de Quart et Saint Roman, les bandes multi-fonctionnelles ne peuvent pas simplement se transformer en bandes cyclables. Cet aménagement n'offre pas les conditions nécessaires à un passage sécurisé des vélos, sur cet axe très circulé surtout pour un public familial et de loisir.

Une piste cyclable en site propre contigüe à la départementale, protégée des circulations routières par un bon séparateur planté, est préférable, et ce depuis Pont de Quart jusqu'à Châtillon en Diois.

Le choix de l'itinéraire de la véloroute (via Saint Roman et le chemin des Vignes ou via le sud du Bez) influencera l'aménagement aux alentours de la route de Menglon, la D140.

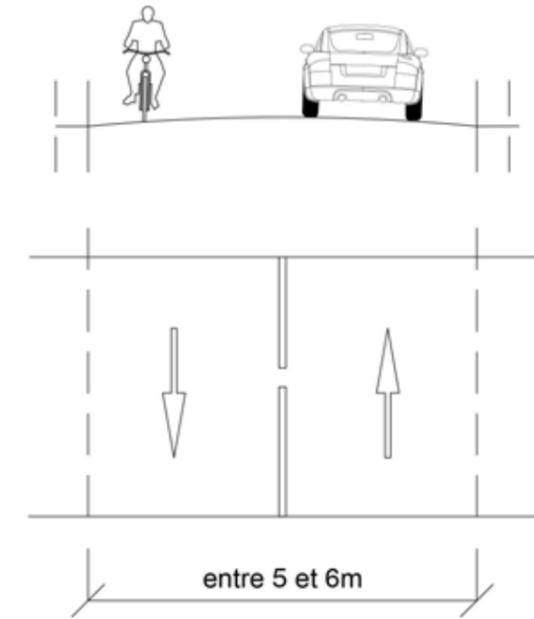
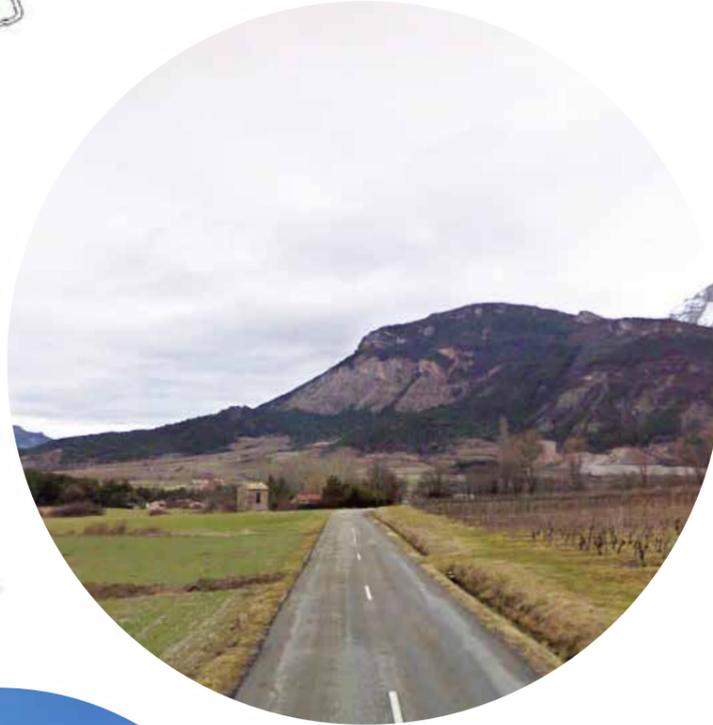
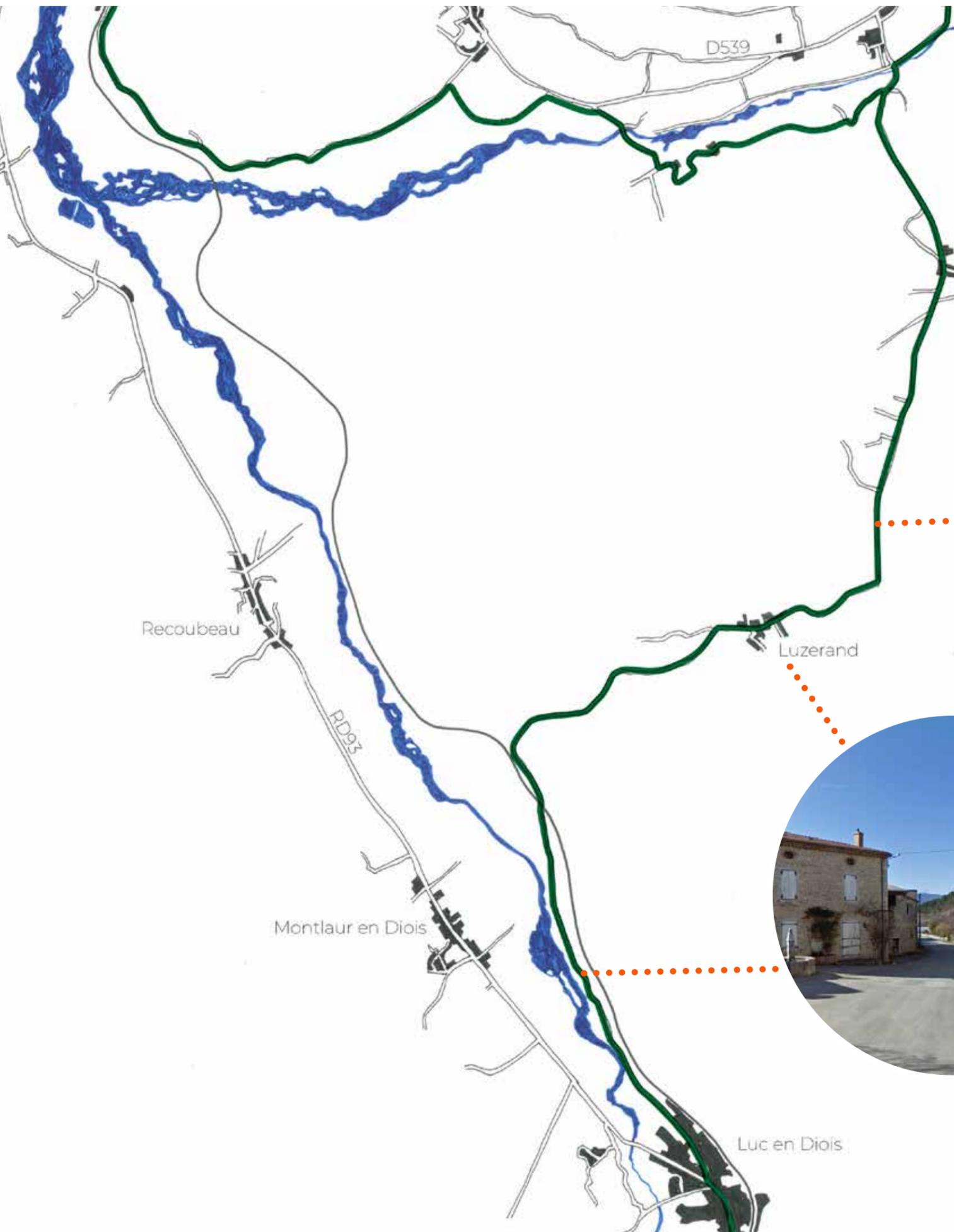




**SÉQUENCE 08 Pont de Quart - Châtillon - Luc**

## De Châtillon-en-Diois à Luc-en-Diois

Entre Châtillon et Luc-en-Diois, la véloroute emprunte la D69. La voie est simplement partagée entre les vélos et les voitures : seuls le jalonnement de la véloroute et une signalétique appropriée seront nécessaires. Aucun aménagement n'est à prévoir.

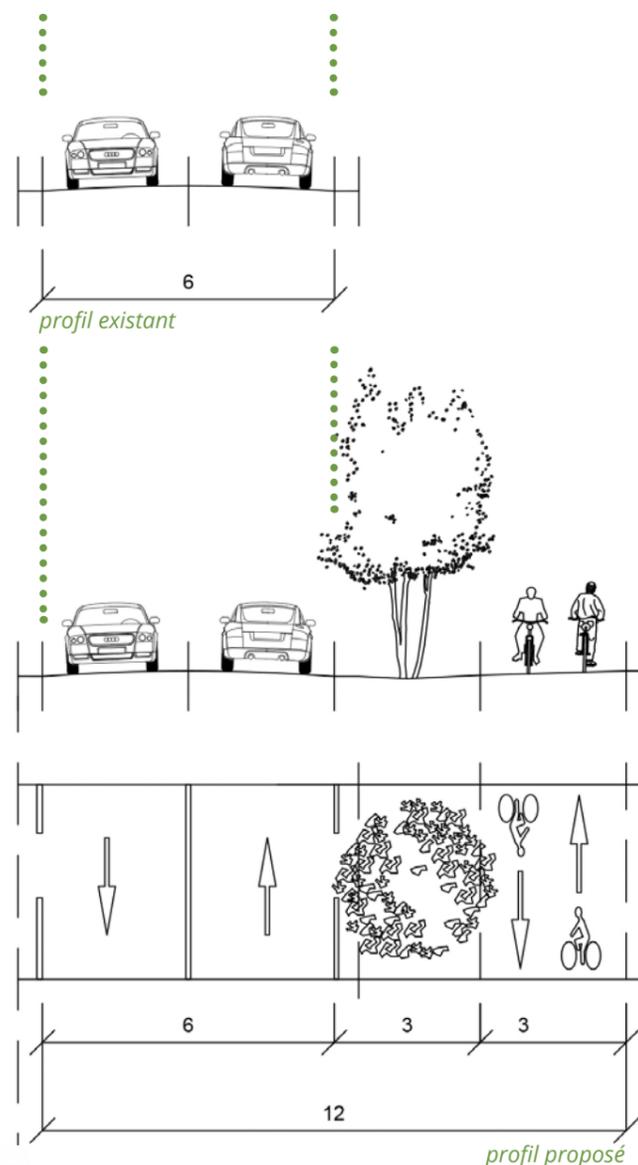


## Aménagements cyclables sur la D93

Entre Pont-de-Quart et Luc-en-Diois, la circulation routière est dense, mais il serait dommage de ne pas imaginer des connections cyclables directes entre les deux villages.

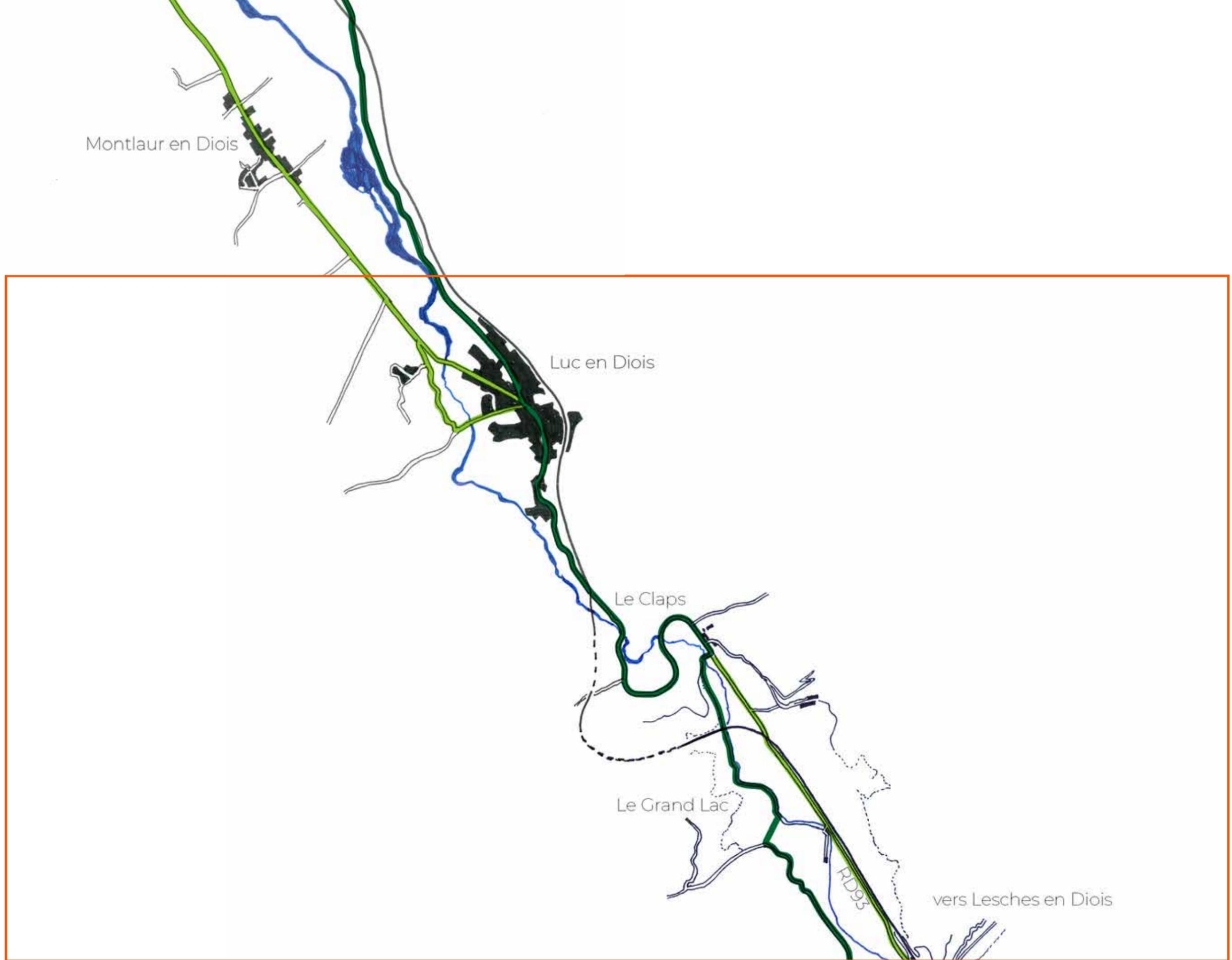
Un aménagement sécurisé et agréable pour les cyclistes est indispensable. Pour cela il est nécessaire d'acquérir du foncier sur une bonne partie de l'itinéraire afin d'y installer une piste cyclable en site propre, large et protégée de la D93 par une épaisseur végétale.

Les traversées de villages, Recoubeau et Montlaur en Diois, devront s'accompagner de ralentissements contraignants pour les véhicules et assurer une continuité cyclable.



Exemple de piste cyclable en site propre, contiguë à une chaussée mais protégée par un bon séparateur (Carspach, 68).





**SÉQUENCE 09 Luc en Diois - Le Claps**

## Accès à Luc-en-Diois, et traversée de village

L'entrée à Luc-en-Diois depuis la D69 se fait en voie partagée simple, le jalonnement de la véloroute doit être continu, il n'y a pas forcément d'aménagement à prévoir.

Depuis la D93, la piste cyclable en site propre déconnectée de la départementale peut rejoindre le village par le sud, par le camping des Foulons. Sur cette portion cela ne nécessite pas d'aménagement particulier, à part au niveau du carrefour d'entrée, seulement du jalonnement.

Une circulation apaisée en traversée de village devra être accentuée (ralentissements, zone de rencontre ?).



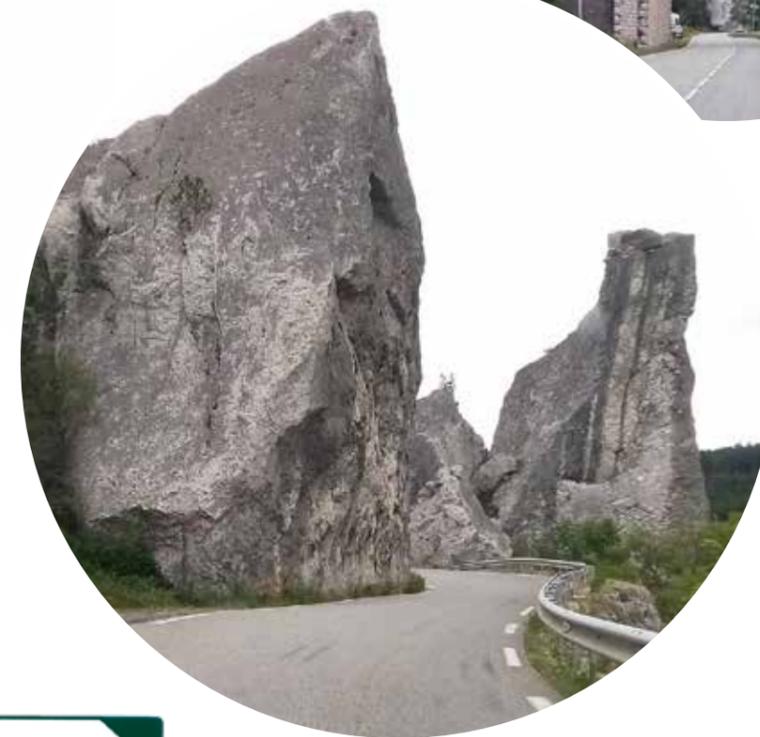
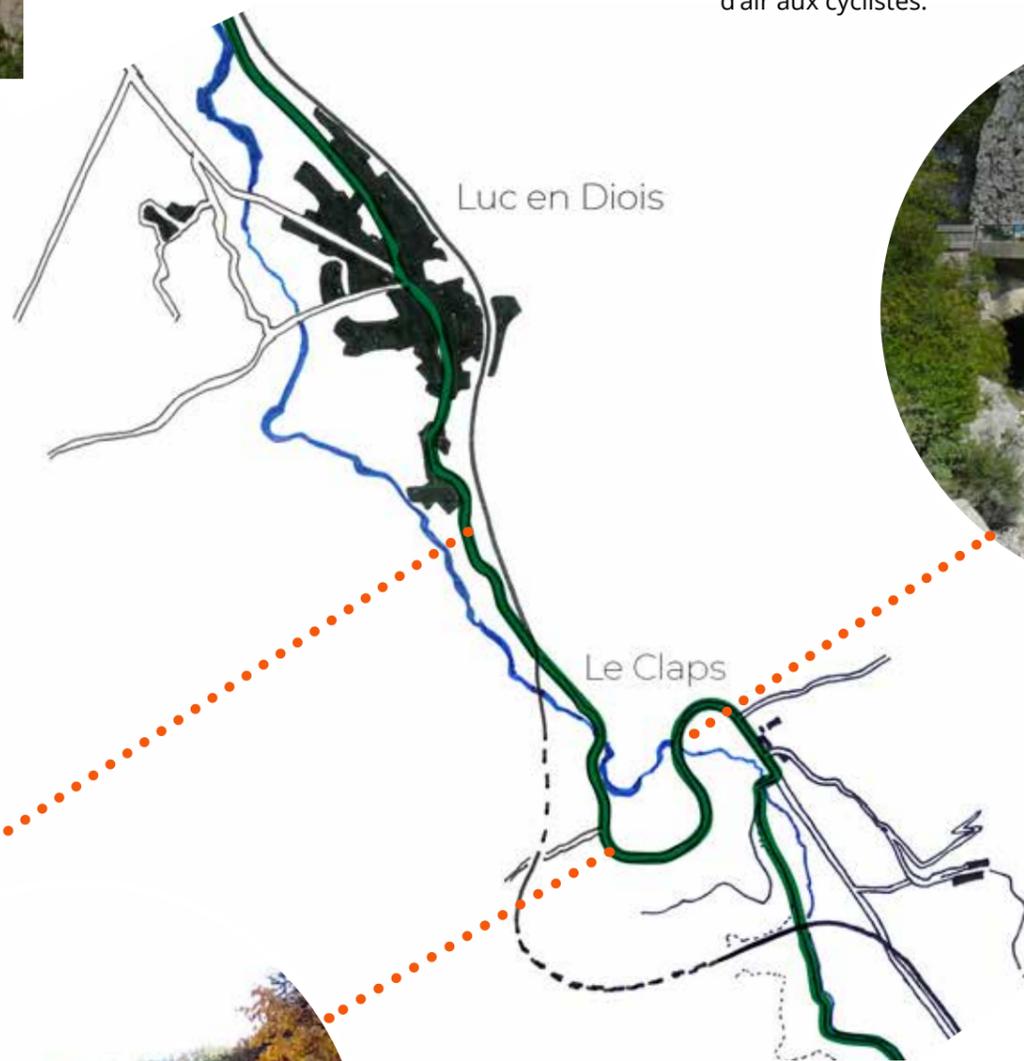


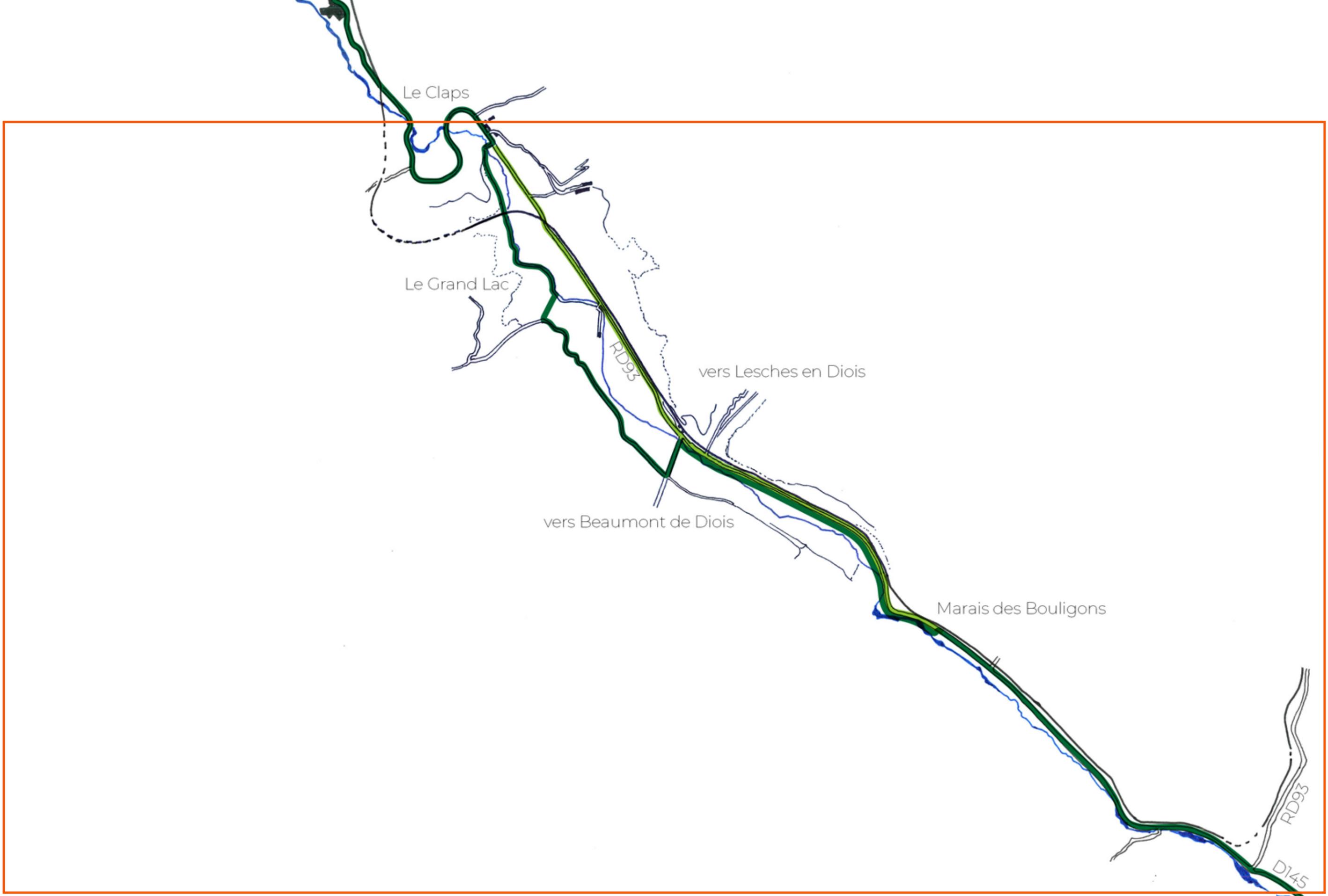
## Montée au Claps

Depuis Luc-en-Diois, la montée au Claps ne peut se faire que par la D93. La véloroute emprunte donc cet itinéraire très contraint, où circulent voitures, camions et camping cars à tout moment de l'année.

Une signalisation appropriée, du marquage au sol, des incitations contraignantes pour faire ralentir les véhicules permettront de sécuriser, a minima, les circulations vélos.

Là où cela est possible, au droit des aires de pique-nique aménagées, ou sur l'accès au parking du Claps, un élargissement de la chaussée donnera un peu d'air aux cyclistes.



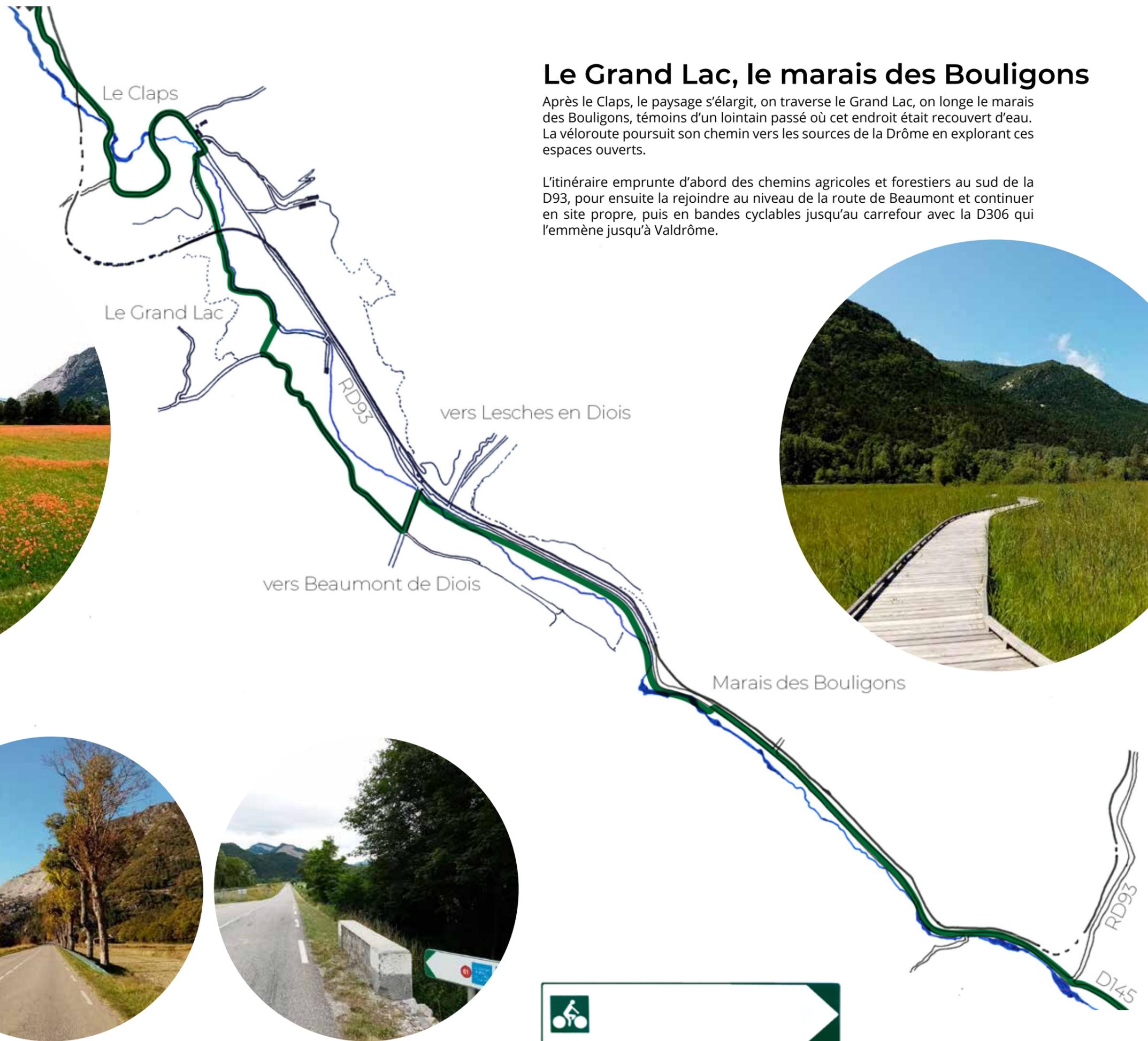


**SÉQUENCE 10 Le Grand Lac - près valdrôme**

## Le Grand Lac, le marais des Boulignons

Après le Claps, le paysage s'élargit, on traverse le Grand Lac, on longe le marais des Boulignons, témoins d'un lointain passé où cet endroit était recouvert d'eau. La véloroute poursuit son chemin vers les sources de la Drôme en explorant ces espaces ouverts.

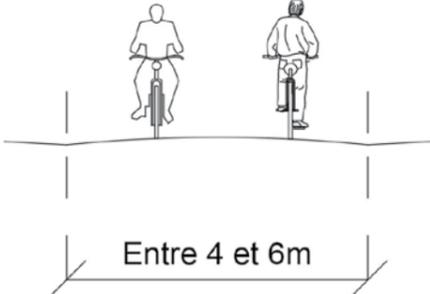
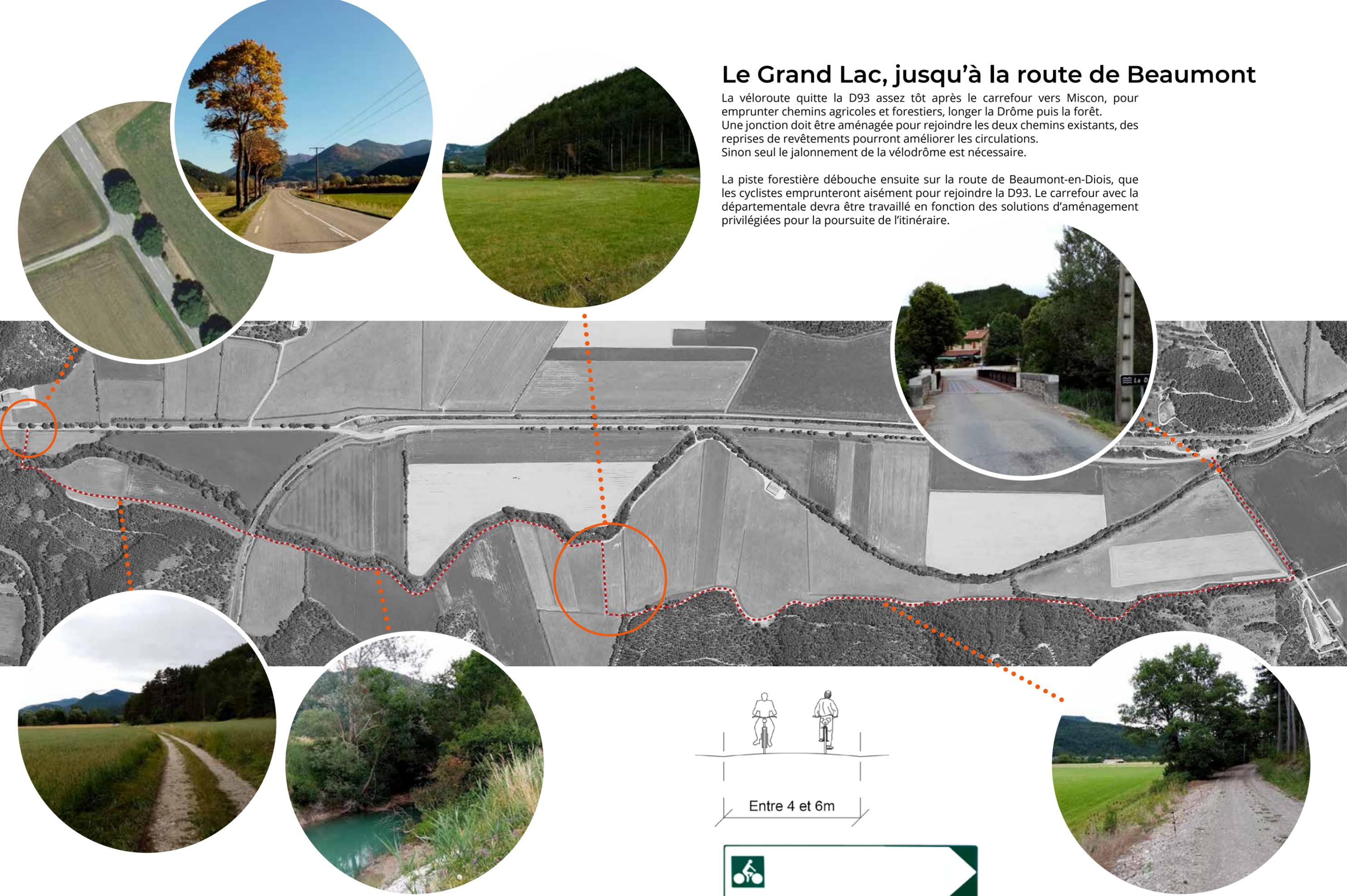
L'itinéraire emprunte d'abord des chemins agricoles et forestiers au sud de la D93, pour ensuite la rejoindre au niveau de la route de Beaumont et continuer en site propre, puis en bandes cyclables jusqu'au carrefour avec la D306 qui l'emène jusqu'à Valdrôme.



## Le Grand Lac, jusqu'à la route de Beaumont

La véloroute quitte la D93 assez tôt après le carrefour vers Miscon, pour emprunter chemins agricoles et forestiers, longer la Drôme puis la forêt. Une jonction doit être aménagée pour rejoindre les deux chemins existants, des reprises de revêtements pourront améliorer les circulations. Sinon seul le jalonnement de la vélodrôme est nécessaire.

La piste forestière débouche ensuite sur la route de Beaumont-en-Diois, que les cyclistes emprunteront aisément pour rejoindre la D93. Le carrefour avec la départementale devra être travaillé en fonction des solutions d'aménagement privilégiées pour la poursuite de l'itinéraire.

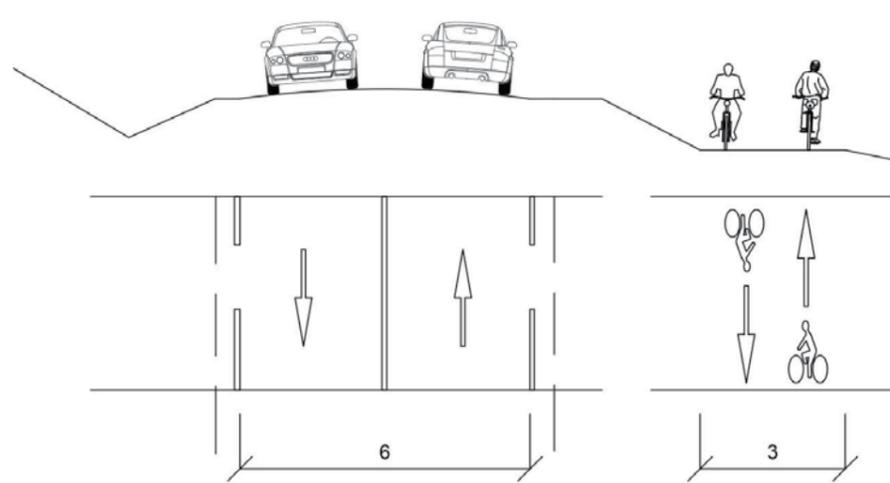


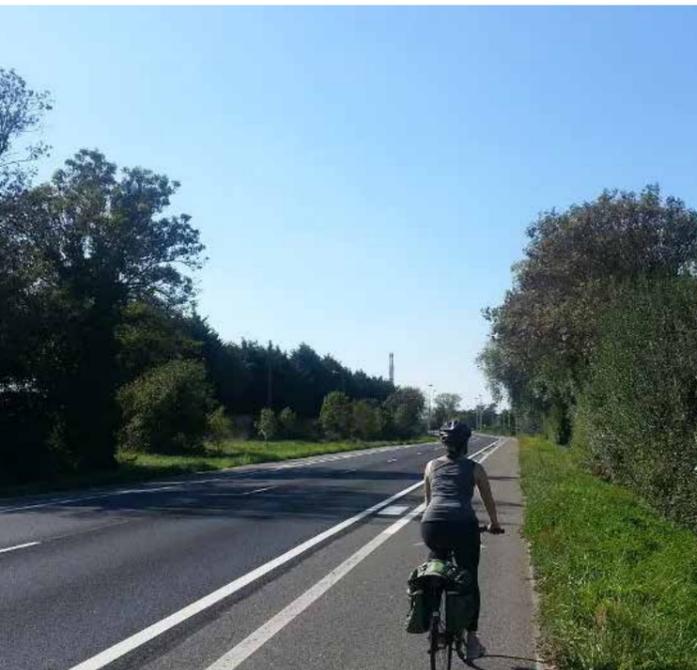


## Pour rejoindre le marais des Boulignons

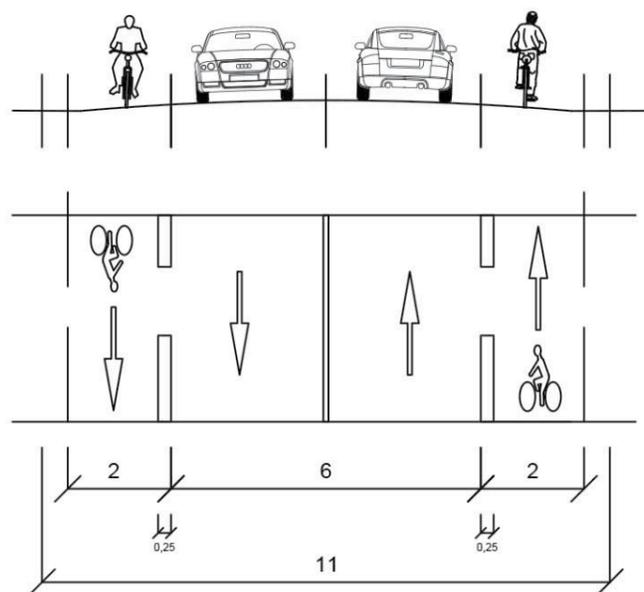
Une piste cyclable en site propre peut s'envisager au sud de la D93, entre la route de Beaumont et le carrefour vers Valdrôme. Un élargissement de l'emprise sera toutefois nécessaire, la chaussée n'étant pas partout suffisante.

Un éloignement de la piste en contrebas de la départementale est préconisé avant d'arriver au parking du marais des Boulignons, le prolongement ensuite des passerelles bois peut se faire sur quelques centaines de mètres avant de matérialiser une traversée de voie pour rejoindre des bandes cyclables.





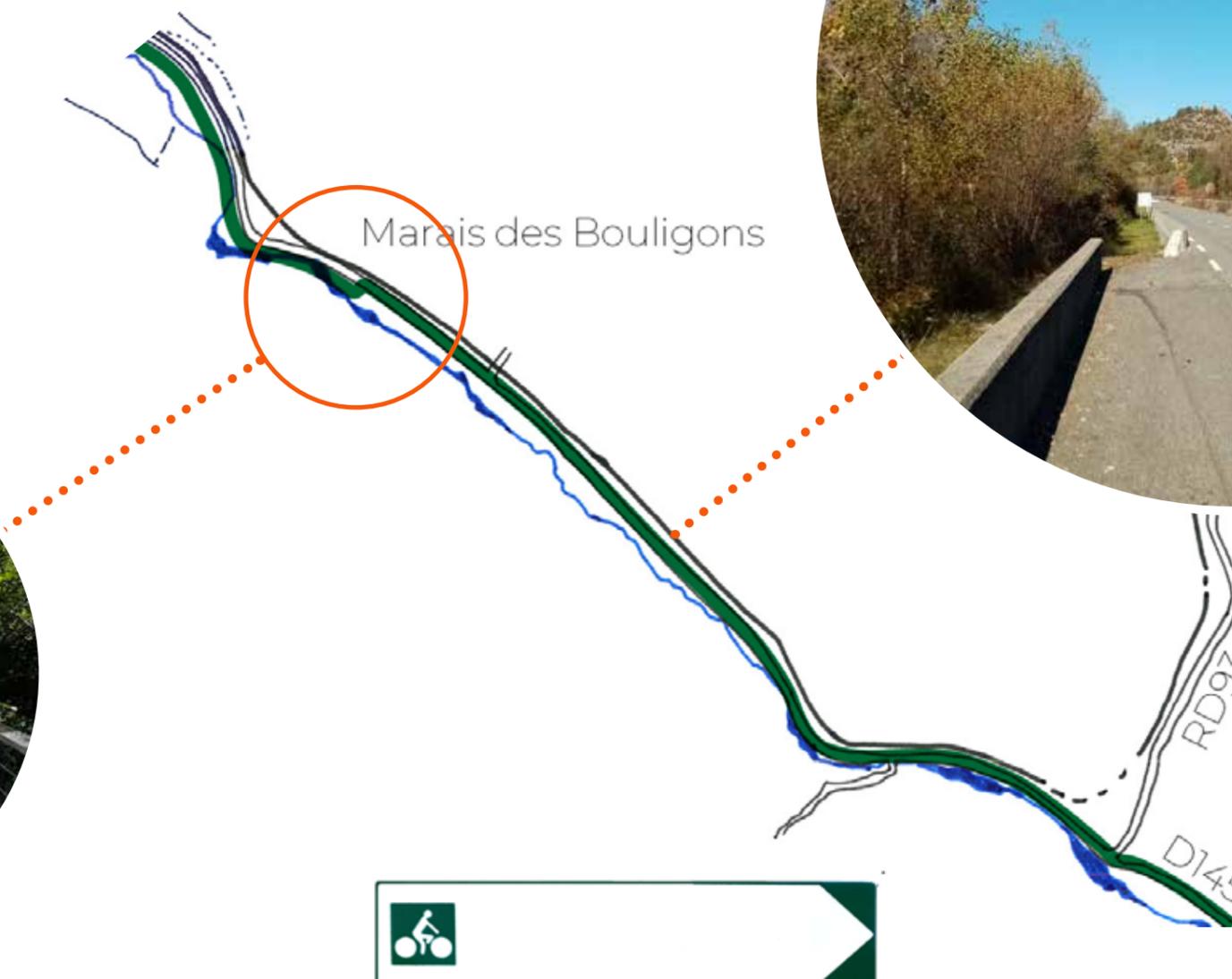
Exemple de bandes cyclables larges, le long d'une route départementale (Pellerin, 44)



## Après le marais des Boulignons

Poursuivre l'aménagement d'une piste cyclable en site propre sur plusieurs kilomètres n'est peut être pas nécessaire, il y a moins de circulation routière sur cette portion de la départementale. La véloroute peut donc continuer sur un itinéraire sécurisé et agréable, des bandes cyclables de chaque côté de la chaussée. L'emprise étant variable, un élargissement sera sans doute nécessaire à certains endroits.

Attention toutefois à la traversée de la D93 après le marais des Boulignons et au carrefour avec la D306, des aménagements seront nécessaires pour sécuriser les passages de cyclistes.





**SÉQUENCE 11 Valdrôme - La Bâtie des Fonds**

## Valdrôme et les sources de la Drôme

La véloroute arrive enfin aux sources de la Drôme, en empruntant la D306 jusqu'à Valdrôme puis la D106 jusqu'à La-Bâtie-des-Fonds. Ces portions sont aisément partagées avec les voitures et autres engins agricoles. Seul le jalonnement est nécessaire pour accompagner les cyclistes à destination.

Les plus courageux pourront poursuivre jusqu'au col de Carabès et poursuivre leurs vacances cyclables dans les Hautes Alpes.





**COLLECTIF VÉLO DIOIS**

2, rue des quatre cantons, 26150 Die  
collectif.velo.diois@gmail.com  
<https://collectifvelodiois.jimdofree.com>



**Edith Ventura - 06 48 12 15 23**  
contact@dunefeuillealautre.com  
<https://dunefeuillealautre.com>

*Crédits photographiques : Wikimedia commons (Marek Slusarczyk), Paul Villecourt, CG64, CG68, Penin SARL, J.Savary (VVV sud), Monastère de Sainte Croix, Epilibre, Hervé Sentucq, En échappée, Office du tourisme du Pays Diois, Collectif Vélo Diois, Edith Ventura. Les photoaériennes sont issues du site géoportail.gouv.fr.*

